



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 160 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Introduction | 5 |
| II. Exécution du mandat | 5 |
| A. Généralités | 5 |
| B. Exécution du budget | 6 |
| C. Activités d'appui à la Mission | 12 |
| D. Coopération avec d'autres organismes de l'ONU au niveau régional | 13 |
| E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées | 14 |
| F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats | 15 |
| III. Exécution du budget | 67 |
| A. Ressources financières | 67 |
| B. Budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) | 68 |
| C. Récapitulatif des réaffectations de ressources | 69 |
| D. Évolution des dépenses mensuelles | 69 |
| E. Autres recettes et ajustements | 70 |



| | | |
|-----|---|----|
| F. | Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome. | 70 |
| G. | Contributions non budgétisées. | 71 |
| IV. | Analyse des écarts. | 71 |
| V. | Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre. | 76 |
| VI. | Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/280, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale. | 77 |
| A. | Assemblée générale. | 77 |
| B. | Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. | 79 |

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; appui).

Pendant l'exercice considéré, plusieurs événements importants ont eu une incidence sur l'exécution du mandat de la MINUSS, notamment la mise en place de mesures d'austérité par le Gouvernement du Soudan du Sud, la réapparition des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud et les retards intervenus dans le programme de construction de la Mission.

La MINUSS a adapté ses priorités et ses activités compte tenu de ces changements majeurs et continué d'apporter une grande contribution dans les domaines de la consolidation de la paix et l'élargissement de l'autorité de l'État, de l'atténuation des conflits et la protection des civils, du renforcement des capacités, des droits de l'homme et de l'appui.

La Mission a engagé des dépenses d'un montant de 838,4 millions de dollars durant l'exercice, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,9 % (contre des dépenses d'un montant de 721,1 millions de dollars durant l'exercice précédent, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,9 %).

Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures de 12,3 millions de dollars au crédit ouvert et les dépenses opérationnelles, de 6,3 millions de dollars, mais ce dépassement a été plus que compensé par le fait que les dépenses au titre du personnel militaire et de police (19,7 millions de dollars) ont été inférieures aux prévisions. Pour avoir succédé à la MINUS, la MINUSS en a hérité de nombreuses ressources humaines et financières. Pendant la période de l'exécution du budget, le dépassement des coûts au titre du personnel civil s'explique principalement par un taux de déploiement du personnel international et des Volontaires des Nations Unies plus élevé que prévu. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles est imputable essentiellement au recrutement de vacataires chargés d'assurer les services de sécurité, à l'accroissement des frais engagés pour les services informatiques et aux coûts de transport. La baisse des ressources nécessaires au titre du personnel militaire et de police tient surtout au non déploiement ou au déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents et à une diminution du coût des rations et du déploiement des contingents .

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.)

| Catégorie | Montant alloué | Dépenses | Écarts | |
|---|------------------|------------------|----------------|-------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 233 304,7 | 213 619,1 | 19 685,6 | 8,4 |
| Personnel civil | 210 911,6 | 223 231,1 | (12 319,5) | (5,8) |
| Dépenses opérationnelles | 395 273,7 | 401 596,8 | (6 323,1) | (1,6) |
| Montant brut | 839 490,0 | 838 447,0 | 1 043,0 | 0,1 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 18 023,2 | 18 729,5 | (706,3) | (3,9) |
| Montant net | 821 466,8 | 819 717,5 | 1 749,3 | 0,2 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – |
| Total | 839 490,0 | 838 447,0 | 1 043,0 | 0,1 |

Ressources humaines : exécution du budget

| Catégorie | Effectif approuvé ^a | Effectif prévu | Effectif réel (moyenne) | Taux |
|--|--------------------------------|----------------|-------------------------|---------------------------------------|
| | | | | de vacance (pourcentage) ^b |
| Observateurs militaires | 166 | 166 | 139 | 16,3 |
| Contingents | 6 834 | 6 834 | 6 404 | 6,3 |
| Police des Nations Unies | 900 | 666 | 555 | 16,7 |
| Personnel recruté sur le plan international | 971 | 971 | 796 | 18,0 |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 185 | 185 | 107 | 42,2 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 1 433 | 1 433 | 1 242 | 13,3 |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 509 | 509 | 375 | 26,3 |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | 51 | 51 | 10 | 80,4 |
| Emplois de temporaire ^c | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 47 | 47 | 34 | 27,7 |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 18 | 18 | 12 | 33,3 |
| Personnel fourni par des gouvernements | 81 | 81 | 78 | 3,7 |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 8 mars 2012 (A/66/733), s'élevait à 839 762 500 dollars brut (montant net : 821 729 700 dollars). Ce budget couvrait le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires, 900 membres de la Police des Nations Unies, 971 agents recrutés sur le plan international, 1 618 agents recrutés sur le plan national (parmi lesquels 185 administrateurs), 560 Volontaires des Nations Unies, 81 agents fournis par des gouvernements et 65 temporaires recrutés pour des activités autres que des réunions (dont 47 sur le plan international et 18 sur le plan national).

2. Dans son rapport du 1^{er} mai 2012, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 839 636 300 dollars pour l'exercice 2012/13 (A/66/718/Add.17, par. 77).

3. Par sa résolution 66/243 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 839 490 000 dollars (montant net : 821 466 800 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2012/13, montant qui a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Généralités

4. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, puis élargi par une résolution ultérieure du Conseil. Le mandat pour l'exercice considéré découle également des résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012) du Conseil.

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions propices au développement du Soudan du Sud en vue de donner au Gouvernement les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a, au cours de l'exercice considéré, contribué à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, organisés par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats obtenus en 2012/13, effectuée sur la base des cadres de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le budget. Sont notamment mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs (qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées) et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Exécution du budget

8. Au cours de sa deuxième année d'opérations, la MINUSS n'a cessé de progresser sur la voie de l'exécution de son mandat, de l'action en faveur de la consolidation de la démocratie, notamment avec l'adoption de textes législatifs clefs et l'amorce de mesures de lutte contre la corruption, de l'établissement des fondements de l'état de droit et de l'institutionnalisation des droits de l'homme, et, dans une certaine mesure, de l'atténuation des conflits en amenant les responsables gouvernementaux à véhiculer des messages de paix et à combattre la violence intercommunautaire. Malgré ces avancées, les années initiales de la Mission ont continué à être marquées par des difficultés politiques et des problèmes de sécurité graves et parfois inattendus, des progrès disparates en matière de paix et de développement sur l'ensemble du pays et des atteintes constantes aux droits de l'homme et des violations de l'Accord sur le statut de la force par les forces de sécurité et les institutions nationales. La Mission a donc dû faire porter l'essentiel de ses efforts sur la gestion de la crise compte tenu de l'instabilité qui régnait, notamment des violences intercommunautaires persistantes, principalement dans l'État du Jongleï de même que dans la région des trois États (État de l'Unité, État des Lacs et Ouarab) et dans l'État du Haut Nil. Par ailleurs, les tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud ont retardé l'établissement de fonctions essentielles d'édification de l'État et la mise en œuvre du programme de réforme même du Gouvernement et de son plan de développement. Une grave période d'austérité économique découlant de l'arrêt de la production pétrolière et des échanges transfrontaliers avec le Soudan ainsi qu'une recrudescence des activités d'éléments armés, essentiellement dans l'État du Jongleï ont davantage entravé les progrès.

9. Ces difficultés politiques et économiques et ces problèmes de sécurité, venus s'ajouter à l'absence de moyens logistiques et de ressources permettant de pourvoir à ces besoins, notamment dans le cadre du mandat de la Mission y relatif, l'avaient obligée à revoir ses hypothèses initiales et les prévisions d'allocation de ressources qu'elle avait formulées. Pendant la période considérée, la Mission a continué à se heurter à de sérieux problèmes de ressources et de capacité de mobilité liés notamment au manque de moyens de génie. Cette grave pénurie de ressources a été accentuée par des difficultés opérationnelles internes tenant à des obstacles inattendus ayant surgi dans le déploiement des militaires et leur dispositif et dans la mise en place des infrastructures, comme dans le cas de la construction de bases d'appui de comté, et des retards considérables dans la livraison du matériel, des marchandises, des véhicules et des fournitures à partir de Kostî (Soudan) pendant plus de 18 mois alors que la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud était fermée.

10. Les restrictions de mouvements terrestres ont posé un défi supplémentaire, rien que par la taille du Soudan du Sud, à laquelle s'ajoute la faible densité démographique du pays, les communautés s'étalant sur une vaste superficie, notamment dans les États exposés à des risques de déstabilisation et qui ont donc besoin de plus de protection. En outre, les infrastructures faibles à minimales dans le pays rendent de nombreuses zones inaccessibles, en particulier lors de la longue saison des pluies, période correspondant aux deux tiers de l'année et pendant laquelle jusqu'à 60 % du pays se trouve effectivement dans cette situation. Les déplacements par la route dans l'État du Jongleï sont demeurés particulièrement difficiles en raison des obstacles engendrés par les fortes pluies sur le terrain, en

plus des risques de violence localisée dans l'État, ce qui a conduit à l'embuscade mortelle tendue à un convoi des Nations Unies le 9 avril 2013.

11. Ces complexités, alliées à la capacité fluviale limitée, ont considérablement entravé la mobilité de la Mission en raison du vaste réseau de cours d'eau au Soudan du Sud, exerçant ainsi une forte demande sur les moyens aériens, d'où des problèmes de transport pour atteindre certains endroits, effectuer des vols de reconnaissance, déployer des équipes intégrées civilo-militaires d'alerte rapide, réapprovisionner les bases de la MINUSS et relever les contingents dans des régions éloignées. La conduite de vols de reconnaissance a particulièrement souffert des exigences en matière d'assurance de la sécurité imposées à la Mission par les transporteurs aériens commerciaux après qu'un hélicoptère des Nations Unies eût été abattu par l'armée nationale le 21 décembre 2012. Ces exigences ont également compromis la viabilité opérationnelle de vols réguliers et spéciaux ainsi que le déploiement et le ravitaillement des contingents à l'appui de tâches liées à la protection des civils dans l'État du Jongleï, du fait de l'existence d'un seul hélicoptère de type Mi-26 servant au transport du matériel lourd.

12. Mises ensemble, ces difficultés ont également nui à la capacité de la Mission de protéger le personnel et les biens des Nations Unies et à l'exécution de tâches prioritaires de la Mission. L'aptitude de la MINUSS à recueillir des informations sur les systèmes d'alerte rapide et à réagir promptement face aux besoins en matière de protection et avoir accès aux centres de populations vulnérables s'en est également trouvée compromise. Somme toute, les problèmes de mobilité ont considérablement ralenti le rythme et l'ordre d'exécution des tâches prescrites.

13. Il conviendrait de noter que si elle avait disposé de plus de moyens aériens militaires, la MINUSS aurait pu effectuer des vols de reconnaissance supplémentaires, étendre davantage son rayon d'action dans les zones en proie au conflit en menant des patrouilles, organiser des patrouilles civilo-militaires intégrées au titre de l'alerte précoce dans des zones présentement inaccessibles et créer et maintenir un plus grand nombre de bases d'appui et, partant, accroître les déploiements de la MINUSS dans les endroits reculés.

Consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

14. La MINUSS a prêté ses bons offices et fourni des conseils et un appui technique au Gouvernement sud-soudanais dans le cadre des efforts qu'il déploie pour franchir des étapes clefs de la transition politique liées notamment à l'élaboration de la constitution et à la préparation des élections nationales et du recensement et pour créer un cadre favorable à un processus politique ouvert, responsable et transparent. Elle a aidé au renforcement des capacités en apportant un soutien technique dans ces trois domaines et recommandé que soit fait un travail de sensibilisation en matière de promotion de participation populaire, notamment des femmes, à la consolidation de la paix et à l'élargissement de l'autorité de l'État. La capacité très limitée des institutions nationales et le manque de moyens locaux de la part des organisations de la société civile et des médias ont nui aux progrès. La nette détérioration de son cadre de fonctionnement politique et en matière de sécurité en 2011/12, qui n'a commencé à s'améliorer qu'au premier trimestre de 2013, a également obligé la Mission à privilégier la protection des civils et la gestion du conflit. Les progrès ont aussi été entravés par la grave période d'austérité

économique engendrée par l'arrêt de la production pétrolière et des échanges transfrontaliers avec le Soudan.

15. En revanche, au cours de l'exercice 2012/13, la Mission a établi et renforcé ses liens de partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et d'élargissement de l'autorité de l'État. Cette coopération s'est notamment traduite par l'affectation par le Fonds pour la consolidation de la paix de ressources à deux projets prioritaires de formation professionnelle et d'alphabétisation des jeunes et de construction de *haffirs* et de points d'eau dans les zones de crise et à l'octroi d'un soutien à des acteurs étatiques pour remédier au manque de moyens auquel ils se heurtent par un partage des locaux et la formulation de stratégies et de plans de travail localisés. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MINUSS a mené des consultations avec des parties prenantes au niveau des collectivités en organisant des rencontres s'apparentant à des réunions publiques d'information pour aider à répondre aux besoins prioritaires des communautés et des autorités locales, notamment grâce à la construction et à l'équipement (par le biais de contributions bilatérales versées par la Norvège et les Pays-Bas, avec le PNUD comme partenaire d'exécution) de multiples structures en dur, appelées « portaux de développement ». Ces portaux, reliés aux bases d'appui des pays ont fourni des services et du matériel bureautiques de base aux bureaux et services administratifs de comtés tels que des écoles de police ou des centres d'information pour les femmes. Ils ont également permis d'élargir la capacité opérationnelle de l'État au sein du Gouvernement, pour avoir été aménagés dans des régions du pays difficiles d'accès et dans des zones en proie au conflit ou qui en souffraient actuellement. Le concept a également favorisé l'élaboration de stratégies et la prestation de services localisés grâce au partage par les membres du personnel des Nations Unies de locaux avec des autorités locales et des organisations non gouvernementales internationales, resserrant ainsi les relations de partenariat avec les acteurs du développement, les administrations locales et les collectivités.

16. Il conviendrait de noter que les progrès ont, dans l'ensemble, été compromis par l'insécurité, en particulier la violence intercommunautaire, les difficultés d'accès causées par la saison des pluies prolongée, la faiblesse voire l'inexistence d'infrastructures, notamment routières, l'absence de matériaux de construction au Soudan du Sud et surtout dans l'État du Jongleï, la violence résultant également de heurts entre des groupes rebelles armés et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA).

Atténuation des conflits et protection des civils

17. La MINUSS a continué à mettre en œuvre et à renforcer ses stratégies de prévention et d'atténuation des conflits et à mener à bien son mandat en matière de protection des civils par le biais d'activités de plaidoyer politique aux niveaux national et local et d'un nombre sensiblement plus élevé de patrouilles militaires de courte et de longue durée et de déploiements d'équipes intégrées multidisciplinaires de personnel militaire, de police et civil. Les équipes intégrées ont été envoyées dans des zones prioritaires pour y constater des incidents graves. Elles ont renforcé l'interaction entre la Mission et les communautés et les autorités locales et aidé aussi bien la MINUSS que les autorités locales à faire face aux menaces qui pesaient sur la protection des civils.

18. Tous les efforts conjugués ont servi à décourager la violence et permis de disposer d'informations critiques en matière d'alerte rapide qui ont aidé la Mission à identifier, à atténuer et à désamorcer des menaces avant qu'elles ne dégénèrent. La MINUSS a également favorisé la reprise dans un dialogue intercommunautaire sans exclusive en aidant à organiser de multiples réunions de réconciliation et de renforcement de la confiance au niveau de l'État et de comtés ainsi que dans les zones de conflit. La Mission a en particulier contribué, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, à la constitution de « cadres de paix » pour aider les communautés à s'engager dans la voie de la réconciliation. Dans l'État du Haut-Nil, les comtés de Shilluk Fashoda et de Dinka d'Akoka se sont livrés à des activités de nature à raffermir la confiance qui ont abouti à la tenue d'une réunion conjointe entre les responsables communautaires et le Gouverneur de l'État. Dans l'intervalle, une action de sensibilisation de vaste portée menée par la MINUSS auprès des autorités et des communautés d'accueil de pasteurs dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal septentrional, y compris une concertation et des séminaires parrainés par des partenaires internationaux, ont abouti à une migration pacifique.

19. En juin 2012, la MINUSS a adopté sa stratégie de protection des civils qui offre un cadre commun assurant la protection des civils par la Mission. À l'issue de cette adoption, une formation sur la protection des civils et la mise en œuvre de la stratégie a été effectuée dans tous les 10 États du pays au cours de la période à l'étude, ce qui a conduit à l'élaboration de plans d'action étatiques dans chaque bureau d'État. En 2012/13, la MINUSS a également renforcé ses structures de coordination grâce au Groupe de travail sur la protection des civils, présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), qui a fourni une orientation stratégique et servi de structure de coordination principale au siège de la MINUSS. Au niveau de l'exécution, le Groupe technique chargé de la protection des civils, présidé par un administrateur hors classe spécialiste de la protection des civils, s'est penché sur des questions opérationnelles et a aidé à formuler des propositions à l'intention du Groupe de travail. Au niveau étatique, les équipes spéciales de protection des civils, présidées par les coordonnateurs d'État respectifs, ont supervisé la mise en œuvre des plans d'action étatiques.

20. Par ailleurs, la Mission a continué de s'attacher, en étroite coordination avec des acteurs nationaux et locaux, à renforcer les capacités et à sensibiliser le Gouvernement à la responsabilité qui lui incombe en matière de protection des civils.

21. Malgré les progrès accomplis, une attaque perpétrée par des forces rebelles associées à David Yau Yau en septembre 2012 a porté un coup aux activités de paix résultant de la Conférence de paix à l'échelle de Jonglei de mai 2012, et conduit à une recrudescence de la violence intercommunautaire et du vol de bétail. La MINUSS a poursuivi sa diplomatie de haut vol, notamment auprès du Gouvernement sud-soudanais en vue de susciter un dialogue permettant de revenir au calme tout en travaillant directement avec les responsables communautaires au niveau du pays, des États et des comtés, ainsi qu'avec des interlocuteurs bilatéraux et multilatéraux, la Commission nationale de la paix et d'autres défenseurs de la paix pour renforcer les efforts déployés en faveur de la paix au niveau des collectivités.

Renforcement des capacités

22. La MINUSS a continué à soutenir la réforme de la police par un partage de locaux, un encadrement et des programmes de formation élargis suivis ainsi que par une action en faveur de la réorganisation et de la restructuration de ses services, notamment par le biais de la constitution d'unités spécialisées et par l'établissement d'un processus national d'enregistrement et de sélection pour le service de la police nationale sud-soudanaise. De même, la Mission a prêté son concours à la mise en œuvre du plan de développement stratégique triennal de l'administration pénitentiaire. D'importants progrès ont également été faits par ladite administration pour améliorer les conditions de détention et renforcer les compétences et le professionnalisme du personnel pénitentiaire. La MINUSS et d'autres partenaires ont assuré formation, encadrement et conseils à l'administration pénitentiaire en aidant tous les 10 États à se doter de comités pour l'amélioration des prisons.

23. La MINUSS a également aidé à lutter contre les arrestations et détentions prolongées et arbitraires, notamment en élargissant les comités d'examen des demandes de mise en liberté au-delà de Djouba à cinq États. En collaboration avec des organismes compétents des Nations Unies et des acteurs bilatéraux, des améliorations systématiques ont été apportées, comme on a pu le constater en règle générale, au sein des secteurs de l'état de droit et de la justice, notamment dans les domaines de la gestion et du suivi des dossiers, et ceux de l'élaboration et de l'harmonisation des procédures de justice militaire et civile. Des consultations sur le projet de politique de sécurité nationale ont été menées dans l'ensemble des 10 États, tandis que le renforcement des capacités des agents chargés de l'administration et de la supervision du secteur de la sécurité s'est poursuivi.

24. La MINUSS a collaboré étroitement avec le Gouvernement au titre de l'amorce de la phase expérimentale du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans les installations provisoires de Mapel, dans le Bahr el-Ghazal occidental. Il a fallu, pour démarrer le programme, non seulement achever les travaux de construction au lieu-dit, mais également que les équipes de la MINUSS sur le terrain mènent une campagne de sensibilisation, établissent des profils et procèdent à des vérifications dans quatre États et apportent un soutien technique, logistique et matériel étroit en vue du fonctionnement de l'installation. En raison des changements apportés aux critères d'éligibilité par la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration après l'exercice initial d'établissement de profils, de nouveaux candidats avaient été identifiés, ce qui avait retardé le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et réduit le nombre de dossiers. C'est ainsi que 292 ex-combattants au total, issus des rangs de la SPLA, ont été vérifiés et inscrits aux fins de démobilisation et ont, lors de leur passage à Mapel, reçu une éducation de base et une formation professionnelle avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en prévision de leur retour à la vie civile.

25. En outre, 15 projets de réinsertion ont été approuvés et établis pour venir en aide aux communautés d'accueil des installations provisoires de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La MINUSS a entièrement renforcé également les capacités de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration en partageant des locaux avec les membres de son personnel dans l'ensemble des 10 bureaux d'État, en ciblant la formation des agents de la fonction

publique, en apportant un vaste soutien logistique, et en fournissant un appui technique dans les domaines de l'information, de la gestion des bases de données et de l'informatique. La Mission a également aidé les membres des services en uniforme à améliorer la sécurité et la gestion des stocks d'armes de petit calibre, en leur fournissant des installations d'entreposage temporaires et en leur permettant de se doter d'une base de données pour le marquage et l'enregistrement des armes.

26. Malgré les mesures d'austérité, un montant de 1 million de dollars a été débloqué du budget national pour financer des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, précisément le lancement de la phase expérimentale des installations provisoires de Mapel. Or les mesures d'austérité et les tensions au Soudan ont nui à la volonté politique générale et retardé les opérations, ce qui a conduit la MINUSS à devoir réévaluer entièrement les hypothèses de planification initiales prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à l'issue de la phase expérimentale. Toujours est-il que même si la construction partielle de deux installations provisoires supplémentaires a été entamée lors de l'exercice 2012/13, la construction des sept installations provisoires initialement prévues a été reportée compte tenu du fait qu'il a fallu que la MINUSS réviser les hypothèses de planification initiales en raison des mesures d'austérité imposées par le Gouvernement sud-soudanais, ainsi que des incertitudes politiques au sein de la région, qui avaient entamé l'appui politique global en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et retardé les opérations. La MINUSS continuera donc de soutenir le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement conformément à l'engagement qu'il a pris dans ce domaine en lui fournissant des conseils techniques et un soutien logistique, en renforçant ses capacités et en partageant les mêmes locaux et en assurant une meilleure gestion des armes légères et de petit calibre. La Mission suivra de près la phase expérimentale et en facilitera l'évaluation compte tenu des enseignements tirés et formulera des recommandations allant dans le sens de la révision des hypothèses de planification initiales.

Droits de l'homme

27. Le Soudan du Sud a marqué d'importants progrès en signant et en ratifiant des instruments internationaux relatifs au droit humanitaire et aux droits de l'homme au cours de l'exercice 2012/13. À la fin de 2012, le Soudan du Sud est devenu partie aux Conventions de Genève et a adopté des textes de loi pour harmoniser les instruments à sa législation nationale. En janvier 2013, le Soudan du Sud a signé la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. En mai 2013, le Conseil des ministres a approuvé un ensemble de mesures relatives aux droits de l'homme comprenant les traités internationaux et régionaux ci-après : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Protocoles facultatifs s'y rapportant; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les documents d'adhésion approuvés au titre des traités susmentionnés, à l'exception de

la Convention relative aux droits de l'enfant, attendaient, à l'issue de la période considérée, d'être adoptés par l'Assemblée législative nationale.

28. La MINUSS a fourni des conseils techniques et une formation à l'Assemblée législative nationale, au Ministère de la justice et au Ministère des affaires étrangères pour soutenir le programme d'adhésion du Gouvernement aux traités relatifs aux droits de l'homme. La Mission a également aidé à harmoniser le cadre législatif national et les cadres constitutionnels étatiques avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les réformes juridiques sur des projets de loi relatifs à la presse. Pour renforcer les capacités de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, la MINUSS lui a fourni des conseils techniques, notamment en facilitant la colocalisation d'un consultant en droits de l'homme, ce qui a abouti à la rédaction du Programme national de protection des droits de l'homme et l'établissement du contenu d'un programme scolaire relatif aux droits de l'homme. Malheureusement, des mesures d'austérité ont conduit à la fermeture des bureaux de la Commission dans de nombreux États.

29. Grâce à une présence sur l'ensemble des 10 États du Soudan du Sud, la MINUSS a procédé à des analyses et à des enquêtes régulières sur un large éventail de questions qui entravent la jouissance des droits de l'homme. Les enquêtes spécifiques menées au sujet de graves incidents portaient sur : a) le processus de désarmement civil à Jongleï en août 2012; b) les événements qui se sont produits à Wau, Lotho et Gumuruk en décembre 2012; et c) les événements survenus à Walgark en février 2007. Un certain nombre de cas d'indiscipline par des éléments de la SPLA lors du désarmement civil ont été documentés grâce au déploiement d'équipes de surveillance intégrées civilo-militaires de la MINUSS qui ont effectué des missions de surveillance dans tout l'État de Jongleï pour tenter de réduire les risques de recours à la force, de décourager les violations des droits de l'homme et d'y remédier. En outre, grâce aux activités de plaidoyer de la MINUSS, certaines de ces affaires ont été portées devant les tribunaux pour tenter de mettre un terme à l'impunité.

30. D'autres résultats importants enregistrés grâce à l'efficacité de la MINUSS dans la surveillance, les enquêtes et la communication d'informations portent notamment sur le règlement d'affaires d'arrestations et de détentions arbitraires, des interventions ayant permis d'assurer des services de protection à des individus tels que des défenseurs des droits de l'homme, des militants de la société civile et des journalistes qui avaient été exposés à des menaces et des campagnes en faveur de l'ouverture d'enquêtes ou du bénéfice du droit à réparation de la part de l'État en cas d'exactions commises par des forces de sécurité.

C. Activités d'appui à la Mission

31. La composante appui de la MINUSS a fourni des services administratifs, logistiques et de sécurité rationnels et efficaces, pour renforcer la mise en œuvre de son mandat de la MINUSS grâce à l'exécution des produits prévus.

32. L'équipe de direction chargée de l'appui à la Mission, basée à Djouba, a fourni des orientations stratégiques et des directives de politique générale et a assuré la liaison avec le Gouvernement du Soudan du Sud, le Siège de l'ONU et d'autres opérations de maintien de la paix. L'implantation la plus avancée possible des éléments d'appui à la Mission est restée l'objectif primordial. De la sorte, toutes les

unités chargées des fonctions essentielles sur le terrain étaient à proximité immédiate des clients, ce qui a permis de réduire les délais d'intervention et de réaliser des économies financières et des économies d'échelle à divers points dans la fourniture générale des services.

33. Les principes de la stratégie globale d'appui aux missions ont été appliqués à la MINUSS. L'action de la MINUSS était guidée par trois considérations essentielles :

- a) La nécessité d'appuyer une présence décentralisée de la MINUSS;
- b) La nécessité d'être extrêmement mobile et de pouvoir se rendre dans des lieux très éloignés, à titre temporaire ou permanent;
- c) Le renforcement des capacités nationales.

34. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et aux recommandations issues de l'examen des capacités civiles, la MINUSS a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de décentralisation. En conséquence, l'application du programme triennal d'exécution initialement conçu lors de la phase de démarrage de la Mission, qui concerne essentiellement la construction, la mise en place et la configuration des bases d'appui de comté, a lourdement pâti du manque de moyens techniques, de la vétusté du matériel [qui provenait de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)] et de la réaffectation des ressources à laquelle il a fallu procéder pour répondre aux défis d'ordre politique, sécuritaire et opérationnel, en particulier en matière de gestion des conflits. Il faut néanmoins souligner que les efforts de décentralisation sont demeurés fondamentaux dans la mise en œuvre du mandat; l'implantation solide sur le terrain a continué à produire les résultats escomptés grâce à la facilitation d'une mobilité accrue dans des lieux éloignés et au renforcement des capacités sur le plan local, là où les moyens administratifs nationaux sont les plus faibles et parce que les communautés ont pu engranger les dividendes de la paix. En conséquence, le personnel technique demeure majoritairement déployé dans les États et les comtés.

D. Coopération avec d'autres organismes de l'ONU au niveau régional

35. En 2012/13, la MINUSS a continué à mettre en œuvre d'importants arrangements de coordination avec ses partenaires régionaux. S'agissant du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la constitution de groupes de travail avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans les domaines de la logistique, de la sécurité, des opérations et des transmissions a débuté. De plus, la MINUSS a fourni un appui intermissions à la FISNUA pour son bureau de liaison à Djouba. Le partage d'un aéronef, facilité par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, a également permis de promouvoir la coopération entre les missions et d'économiser.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

36. L'appui escompté des donateurs au stade de la planification de la Mission a souffert de la crise financière internationale et des exigences politiques concurrentes dans le monde, ainsi que de la dynamique politique des relations Soudan-Soudan du Sud, en particulier après l'arrêt de la production pétrolière. L'appui de la communauté internationale au Soudan du Sud s'est peut-être également ressenti de l'absence de responsabilisation en matière d'atteintes aux droits de l'homme et des violations de l'accord sur le statut des forces commises par les pouvoirs publics. La Mission a collaboré activement avec le gouvernement hôte quant à la nécessité de renforcer la maîtrise et la responsabilisation s'agissant des obligations internationales du pays, en particulier des privilèges et immunités prévues dans l'accord sur le statut des forces et a organisé un programme de formation et de sensibilisation destiné aux administrations nationales et locales à cet effet.

37. Les effets de la diminution de l'appui des donateurs se sont fait sentir sur l'assistance destinée aux activités d'édification de l'État et de rétablissement de la paix, aux niveaux du pays, des États et des comtés; en conséquence, il a fallu que les organismes des Nations Unies optimisent encore davantage leurs ressources et tirent parti de leurs avantages comparatifs, y compris en collaborant avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux actifs dans le pays. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a entrepris une étude sur les avantages comparatifs, axée sur l'extension de l'autorité de l'État et les activités d'atténuation des conflits. Cette étude prendra en compte les échéances politiques essentielles fixées dans le cadre de la transition ainsi que le déficit de l'appui escompté. Le recensement des avantages comparatifs et des lacunes devrait contribuer à susciter la reprise de l'investissement des donateurs, de manière à combler des lacunes critiques au cours d'exercices ultérieurs.

38. Parallèlement à l'étude aux avantages comparatifs, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à exécuter une programmation et des activités conjointes dans un certain nombre de secteurs techniques en 2012/13, illustrant ainsi leur partenariat dans les domaines ci-après : état de droit, élections, réforme constitutionnelle, problématique hommes-femmes, y compris la protection des femmes, protection des enfants, désarmement, démobilisation et réinsertion et VIH/sida.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État

Réalisation escomptée 1.1 : Institutions publiques sans exclusive, fonctionnelles et transparentes dans tout le Soudan du Sud, notamment dans les capitales des États fédérés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Promulgation et renforcement des textes de loi relatifs à la transparence et à la responsabilisation, notamment ceux qui renforcent les capacités des institutions de surveillance dans leurs fonctions d'enquête et de poursuites (2011/12 : 1; 2012/13 : 5)

Des textes de lois comportant des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilisation ont été adoptés dans les secteurs ci-après : crédits budgétaires, pétrole, banque, énergie, industries extractives et agriculture. L'établissement de rapports par le Vérificateur général des comptes et leur examen au Parlement pendant la période considérée témoignent de l'accroissement de l'efficacité du contrôle parlementaire. Le Ministère de la justice a examiné en juin 2013 un projet de loi aux termes duquel la Commission de lutte contre la corruption pourrait lancer des poursuites en toute indépendance dans les affaires de corruption. Le Gouvernement s'est engagé à s'associer à l'initiative relative à la transparence des industries extractives.

1.1.2 Renforcement de gouvernements locaux fonctionnels dans 28 comtés, par le truchement des bases d'appui de comté (2012/13 : 28)

La MINUSS a renforcé le fonctionnement des administrations locales grâce à 20 bases d'appui de comtés. De plus, elle a entrepris et facilité, en collaboration avec le PNUD, dans 25 comtés appartenant à 9 États, des consultations participatives (qui ont regroupé 800 participants, personnalités traditionnelles et religieuses, chefs, femmes, représentants de la jeunesse et fonctionnaires aux niveaux de l'État et du comté), afin de déterminer les besoins prioritaires des communautés et des autorités locales et d'aider à mettre en place les conditions indispensables au développement. Dans cet objectif, le PNUD a dirigé la construction et l'équipement de 17 « portails de développement », structures en dur destinées à agrandir les locaux des administrations au niveau du comté (par exemple les tribunaux), salles multifonctions (par exemple des centres féminins) et salles de formation (par exemple des centres de formation à l'informatique).

1.1.3 Les tâches relevant de la consolidation de la paix ayant fait l'objet d'accords avec le Gouvernement du Soudan du Sud sont mises en œuvre, notamment celles qui sont liées à la réforme du secteur de la sécurité, au développement institutionnel de la police, à l'état de droit et au secteur judiciaire, aux droits de l'homme, au relèvement rapide et au développement

La mise en œuvre du plan d'appui à la consolidation de la paix a été plus lente que prévu, en raison de l'insécurité, de la détérioration de la situation politique et de l'austérité. Toutefois, après réception de la contribution de 10 millions de dollars versée par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix, composé de représentants des pouvoirs publics, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations internationales partenaires, a été constitué en mars 2012 et a alloué le financement à deux projets prioritaires concernant la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes d'une part et la construction de réservoirs d'eau (*haffirs*) et de points d'eau dans les zones touchées par les crises.

| Produits prévus | Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre | Observations |
|--|--|--|
| Établissement d'un dialogue politique avec le Soudan du Sud et les principaux partenaires internationaux, grâce à la tenue de réunions bihebdomadaires avec le corps diplomatique afin de faire le point sur la situation politique et d'examiner et d'adopter des stratégies communes | 21 | <p>Réunions ont été organisées avec des représentants du corps diplomatique, à l'occasion desquelles on a présenté des exposés sur les activités de protection des civils et d'intervention de la MINUSS dans l'État de Jonglei, dont le déploiement d'effectifs renforcés et de patrouilles en équipes intégrées, des vols de reconnaissance pour suivre les mouvements et d'autres initiatives d'alerte précoce. Les débats ont également porté sur les activités de contrôle et les enquêtes relatives aux droits de l'homme, les obstacles à la mobilité (en particulier le manque d'hélicoptères), le processus constitutionnel, la professionnalisation de la police sud-soudanaise, en conséquence de l'élimination de 11 000 policiers « fantômes » et la création du Groupe de la protection diplomatique.</p> <p>Le Représentant spécial du Secrétaire général a également tenu une série de consultations avec le Forum consultatif, composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de la Norvège, de l'Union européenne et de l'Union africaine, sur la fourniture d'un appui pour que la Mission puisse remplir son mandat en matière de protection des civils et de droits de l'homme. La table ronde gouvernement-donateurs, coprésidée par le Vice-Président, a également permis aux pouvoirs publics, aux donateurs, à la MINUSS et à l'équipe de pays des Nations Unies de débattre de questions humanitaires et de questions de développement.</p> |

Conseils à la présidence, au Gouvernement et à l'Assemblée législative nationale, dans le cadre de bons offices, sur les normes internationales de transparence et de responsabilisation

Oui Des conseils ont été fournis régulièrement à la présidence, au Gouvernement et à l'Assemblée législative dans le cadre des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général; ces conseils ont notamment porté sur les normes internationales de transparence et de responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme, en particulier dans l'État du Jongleï, sur le fait qu'il était important que l'APLS (Armée populaire de libération du Soudan) établisse une distinction entre combattants et civils, ainsi que sur la transition politique, la gouvernance et le renforcement des mesures de lutte contre la corruption.

Le Président a régulièrement demandé que les auteurs de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes. Ont également participé aux réunions sur ces questions le Vice-Président de l'époque (10 réunions), un représentant du Ministère de la défense (11), le Ministre chargé des affaires du Cabinet (9), le Ministre de la justice (3), le Ministre de l'intérieur (8) et le Ministre des finances. Le chef d'état-major de l'APLS a également participé à 5 réunions et l'Inspecteur général de la police à 2 réunions.

La Mission a contacté les responsables de l'État au plus haut niveau pour traiter du problème des violations de l'accord sur le statut des forces commises à l'encontre du personnel et des biens de la MINUSS, y compris dans le cadre du Mécanisme conjoint du Gouvernement du Soudan du Sud et de la MINUSS pour l'application du mandat de la MINUSS; rédaction de 49 notes verbales portant sur ces violations à l'intention du Gouvernement sud-soudanais; organisation de 16 séances de sensibilisation à l'accord sur le statut des forces à l'intention de hauts fonctionnaires et de membres de l'Assemblée législative, du pouvoir judiciaire, de l'exécutif, de l'administration pénitentiaire, de la police, du Service de protection de la flore et de la faune, des officiers supérieurs, officiers généraux et officiers de justice militaire de l'APLS, dans tout le Soudan du Sud et conception de matériel pédagogique afin de dispenser à l'administration une formation concernant l'accord sur le statut des forces et de la sensibiliser à la mise en œuvre de cet accord.

Conseils aux autorités en appui aux programmes qui visent à remédier au manque de capacités au Soudan du Sud et qui contribuent à la mise en place des fonctions essentielles de gouvernance, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité; encadrement personnalisé sur le lieu de travail grâce au partage des locaux avec les autorités locales dans les 10 capitales d'État et dans 28 bases d'appui de comté

Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu une session de sensibilisation sur la responsabilité du Gouvernement sud-soudanais et de l'APLS en matière de protection des civils et sur la responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme, lors de la conférence de l'APLS organisée à l'intention des officiers supérieurs et des officiers généraux, dont les officiers divisionnaires.

8 visites sur le terrain ont été entreprises dans les États pour inciter les gouverneurs à améliorer la situation relative aux droits de l'homme, l'état de droit et les relations entre les responsables au niveau de la législature et de l'État.

Oui 78 membres du personnel de la MINUSS ont été déployés dans 10 États. Ils ont été envoyés dans 9 des bases d'appui de comté dans lesquelles un déploiement complet était possible (parmi les 20 bases implantées dans 9 des 10 États). afin d'apporter leur concours à l'équipe de pays des Nations Unies, qui réalise une programmation aux fins du relèvement rapide, et de continuer à mobiliser cette équipe et d'autres partenaires pour mettre en place des présences localisées en vue d'accroître l'appui aux administrations et collectivités locales. Des spécialistes de la problématique hommes-femmes ont partagé des locaux dans 8 ministères des États. En outre, 150 policiers des Nations Unies ont été déployés dans 10 offices centraux au niveau des États et 317 policiers ont été déployés dans des bases d'appui de comté, soit au total 467 policiers.

La MINUSS a pu atteindre une large section des autorités au niveau des comtés, à partir des bases d'appui dont elle dispose dans les comtés. Elle a fourni son assistance en organisant sur une base régulière des réunions et des ateliers sur les méthodes de gouvernance et de gestion des conflits, ce qui a permis aux pouvoirs publics et aux communautés de participer à des mécanismes d'atténuation et de résolution des conflits de manière plus structurée et organisée. Un appui a été également dispensé aux autorités aux niveaux des États et des comtés pour renforcer leur rôle en matière de coordination de l'administration, de la sécurité et des dialogues entre les pasteurs migrants des États du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'État de l'Unité et de l'État du Haut-Nil, ce qui a grandement

Conseils techniques et soutien au Gouvernement et aux autres parties prenantes en vue de l'exécution de tâches de maintien de la paix, notamment grâce au renforcement des capacités et de l'appui à la conception, à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies, plans et programmes de redressement et de relèvement aux niveaux des États et des comtés

Conseils au Gouvernement sur les normes internationales de gouvernance, par l'intermédiaire d'un forum; tenue, dans les 10 États, sous la présidence des gouverneurs, de forums sur le développement durable

contribué à ce que la saison des migrations se déroule en bon ordre.

Oui La MINUSS a fourni un appui consultatif et technique aux 10 commissions de la paix et de la réconciliation au niveau des États, aux fins de l'élaboration de plans annuels de travail relatifs à la consolidation de la paix au niveau des États, ainsi que de plans d'atténuation des conflits et de stabilisation, en collaboration avec le PNUD.

La MINUSS a constitué une base de données aux fins de la planification et de la gestion de l'information, qui a regroupé les informations concernant les projets de l'équipe de pays des Nations Unies, des ONG, des organisations à l'échelon de la communauté et des autres partenaires (concernant entre autres l'exécution des projets à retombées rapides) réalisés dans les comtés disposant de bases d'appui et qui ont servi à coordonner, contrôler et évaluer les activités menées de concert avec des partenaires.

De concert avec l'Organisation internationale pour les migrations, la MINUSS a revitalisé et animé les réunions des groupes pour la réintégration, qui concernaient essentiellement l'accès aux terres, y compris l'affectation de terrains aux rapatriés.

Oui La MINUSS a fourni un appui au forum mensuel des gouverneurs et aux autres instances circonstancielles (dont les forums des commissaires de comté et les forums consacrés aux femmes et à la sécurité) dans 10 États, ce qui a aidé les gouverneurs à coordonner l'assistance internationale, à faire connaître la politique de leur État à leurs partenaires et à relever les défis de gouvernance. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSS a facilité les réunions de coordination des donateurs dans 10 États, appuyé et coordonné la tenue, chaque mois et tous les 15 jours, de groupes de travail sectoriels gouvernementaux, axés sur la planification et le budget des États, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, la santé, l'enseignement, la protection, l'eau et l'assainissement.

Réalisation escomptée 1.2 : Participation de la population aux processus politiques et à l'élaboration de politiques nationales

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Tenue de consultations auxquelles participe la population, notamment les femmes, au sujet des principales lois, telles que la loi électorale nationale et le projet de loi sur les partis politiques

La loi sur les partis politiques a été promulguée en février 2012. Aux termes de cette nouvelle loi, le Président a lancé, sous les auspices du Forum des dirigeants des partis politiques, des consultations avec tous les partis politiques sur la création du Conseil des partis politiques qui sera chargé de l'enregistrement et de la réglementation des partis politiques.

La loi relative aux élections nationales a été promulguée le 6 juillet 2012. Les représentants des partis politiques et de groupes de la société civile ont participé à des consultations sur la constitution de la Commission électorale nationale.

1.2.2 Adoption, par le Gouvernement, du calendrier et de la législation concernant la réalisation d'un recensement national

Le Gouvernement a avalisé en janvier 2013 une décision tendant à organiser un recensement national dans un délai de cinq ans, sans adopter la législation correspondante (le calendrier et les ressources nécessaires à l'établissement du recensement restent à identifier). Le Gouvernement a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines opérationnel, technique et logistique.

1.2.3 Mise en place d'institutions et de cadres électoraux et promulgation d'une législation visant à encourager la participation populaire au processus politique

Le Président Salva Kiir Mayardit a signé la loi relative aux élections. La Commission électorale nationale a été constituée et des commissaires ont été désignés. Toutefois, les ressources budgétaires et les moyens sont nettement insuffisants.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|---|--|--|
| Conseils et appui techniques au Comité national chargé d'examiner la Constitution et aux structures gouvernementales chargées d'organiser le recensement, notamment dans le cadre de bons offices et grâce au partage des pratiques optimales et à la comparaison des données d'expérience et appui direct aux actions de sensibilisation et de consultation menées par le Gouvernement, en préparation des activités liées au recensement et à l'examen de la constitution | Oui | Pendant la période considérée, la MINUSS a tenu des réunions régulières avec le Comité constitutionnel national afin de fournir des conseils et un avis technique relatifs à l'exécution de sa campagne d'éducation civique, ainsi qu'avec les donateurs pour faciliter l'appui logistique et technique à la Commission et concevoir et mettre en œuvre un Fonds commun multidonateurs en vue d'appuyer la Commission. |
| Facilitation de l'organisation d'un forum permettant aux partis politiques et aux organisations de la société civile de promouvoir la participation, la transparence et l'information; 50 réunions avec les partis politiques pour promouvoir une participation | Oui | La MINUSS a organisé 56 réunions avec diverses organisations de la société civile dans tout le Soudan du Sud, favorisé la participation accrue et une meilleure connaissance des principaux processus politiques. Elle a organisé |

accrue et une meilleure connaissance des principaux processus politiques

Renforcement de la diffusion sur Radio Miraya dans tout le pays de bulletins quotidiens d'information et d'émissions d'actualité, notamment des messages de sensibilisation concernant l'importance de la participation politique, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes; création de programmes de stage et de formation destinés aux journalistes et aux techniciens désignés par Radio Miraya et élaboration d'un plan quinquennal visant à transformer celle-ci en une radio indépendante viable

Conseils aux institutions publiques compétentes et aux organisations de la société civile en vue de promouvoir la participation active des femmes à la prévention et à l'atténuation des conflits et aux négociations de paix; aide à l'organisation de débats réguliers propres à promouvoir l'autonomisation des femmes à l'échelle nationale et aux niveaux des États et des comtés par l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

régulièrement des réunions dans chaque État avec des représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan et des partis politiques d'opposition en vue de promouvoir la participation, la transparence et le partage de l'information. La MINUSS a organisé 5 forums et ateliers relatifs à la paix à l'intention de 229 membres des partis politiques et d'organisations de la société civile dans les États d'Équatoria central, de l'Unité et du Haut-Nil.

Oui Radio Miraya a diffusé chaque jour 16 bulletins, 2 programmes d'actualités et 2 programmes relatifs aux droits de l'homme, à l'autonomisation des femmes et à la participation politique. Radio Miraya a organisé des stages pour 2 groupes de 6 personnes (essentiellement des femmes) et des stages de longue durée pour 2 personnes. La MINUSS a appuyé la formation du personnel de Radio Miraya et d'autres stations de radio du Soudan du Sud. Elle a produit 63 émissions de télévision qui ont été distribuées aux médias locaux et internationaux et les a affichées sur son site Web et sur les réseaux sociaux.

Oui La MINUSS a régulièrement milité en faveur de la promotion des femmes et de leur participation au processus de paix, aux conférences sur l'atténuation des conflits, aux instances de prise de décisions et au dialogue sur la paix et a fourni un appui technique dans ces domaines; la Mission s'est fondée sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour faire participer les femmes du Soudan du Sud à des forums et à des tables rondes relatives à la gestion des conflits, organisés aux échelons national et local pendant la période considérée. La Mission a fourni un appui logistique en vue d'assurer le transport de 97 participants venus des 10 États à la Conférence constitutionnelle nationale. Un comité directeur aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national sur la base de la résolution 1325 (2000) a été constitué et orientera l'établissement des priorités du plan d'action, qui permettra au Soudan du Sud d'être au nombre des 38 États dotés d'un tel plan.

La MINUSS a organisé des manifestations d'information dans les 10 États pour célébrer la Journée internationale de la femme, ainsi que 2 ateliers sur le mandat de la Mission à l'intention de 16 femmes politiques dans l'État de l'Unité et de 32 membres de l'Union des femmes ikotos dans l'État de l'Equatoria oriental.

Composante 2 : Atténuation des conflits et protection des civils

Réalisation escomptée 2.1 : Atténuation et prévention des conflits, notamment intercommunautaires

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Réduction du nombre de victimes civiles dans les zones de conflit armé

Pendant la période considérée, la MINUSS a entrepris des travaux préparatoires en vue de concevoir un système de suivi des pertes civiles. La Mission a utilisé des données recueillies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et constaté que, de juillet 2011 à février 2013, les pertes civiles n'avaient pas évolué de façon significative d'un mois à l'autre dans les zones de conflit armé et qu'il n'existait aucune tendance à l'augmentation ou à la diminution dans la durée. Les conflits ont coûté la vie à 1 013 personnes en 2010, 3 415 en 2011 et 1 452 en 2012. De janvier à juin 2013, le Bureau a recensé environ 500 décès liés aux conflits.

2.1.2 Renforcement des administrations de 28 comtés, en vue de leur permettre de mieux contribuer au système d'alerte rapide et à l'endiguement et au règlement des conflits, notamment grâce aux activités des bases d'appui des comtés (2012/13 : 28)

Pendant la période considérée, la MINUSS a organisé plus de 130 réunions et manifestations avec des parties prenantes et les autorités gouvernementales dans plus de 28 comtés du Soudan du Sud. 20 bases d'appui des comtés ont apporté leur concours à cette tâche, grâce à la présence permanente de personnel dans les 9 bases d'appui des comtés où le personnel a été pleinement déployé et à la rotation du personnel dans les 11 autres bases. Suite à la Conférence de paix à l'échelle du Jongleï, la MINUSS a fourni un appui logistique à plus de 250 délégués, chefs traditionnels, membres de l'Assemblée de l'État et de l'Assemblée législative nationale, ministres, notables et personnalités, dont des femmes et des jeunes, pour qu'ils contribuent à diffuser les résolutions adoptées lors de la Conférence et renforcent l'appui en faveur de ce processus.

La tenue de réunions régulières entre la MINUSS et les commissaires des comtés, les organes de sécurité et les dirigeants communautaires des comtés accueillant des bases d'appui a permis de mieux évaluer les risques de protection des civils et a fait ressortir auprès des pouvoirs publics l'importance d'une action générale en matière de recensement des menaces et d'interventions rapides en vue d'empêcher l'intensification des tensions intercommunautaires. La MINUSS et les organisations internationales ont apporté une assistance spécifique aux comtés qui accueillent des pasteurs pendant les migrations transfrontières annuelles à partir du Soudan et ont notamment organisé des réunions communautaires avant les migrations pour réserver des zones aux bergers, recenser les lieux où la concurrence en matière de ressources pourrait entraîner des conflits et souligner l'importance du dialogue.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|---|--|---|
| <p>Mise en œuvre d'un système d'alerte et d'intervention rapide qui permettra une réaction prompte et efficace face aux conflits potentiels et naissants en tirant parti de la participation des comtés clefs</p> | <p>Oui</p> | <p>La MINUSS a mis en place des moyens d'alerte rapide qui ont été pleinement intégrés avec les coordonnateurs de la MINUSS au niveau des États dans les 10 États. Une matrice relative à l'alerte rapide a été établie chaque semaine, sur la base de procédures opérationnelles permanentes, au moyen des apports fournis par les 10 coordonnateurs au niveau des États et les sections techniques du siège de la Mission. Cette matrice a été soumise aux hauts responsables de la Mission pour qu'ils l'avalisent, puis distribuée aux parties prenantes concernées de la Mission. On a également examiné quelle serait la meilleure manière de communiquer des renseignements sur l'élaboration d'un système d'alerte rapide au Gouvernement sud-soudanais et aux organismes intergouvernementaux en général.</p> <p>Pendant la période considérée et particulièrement dans l'État de l'Unité, la MINUSS a commencé à établir des relevés des zones dangereuses et de la capacité locale d'intervention. Ces renseignements ont été utilisés pour réagir à la mobilisation des jeunes Nuer. Des relevés des moyens d'intervention rapide ont également été établis dans l'État de Jonglei et les renseignements tirés d'une matrice d'alerte rapide ont été communiqués au</p> |

commissaire du comté par le coordonnateur de la MINUSS pour l'état concerné, ainsi que dans la région des trois États (Unité, Ouara et Lacs).

La MINUSS a déployé des équipes intégrées ainsi que des patrouilles de courte et de longue durée et organisé des téléconférences bihebdomadaires sur les migrations pour évaluer les dynamiques sociopolitiques des zones sujettes aux conflits. Ces efforts ont fait partie intégrante de la stratégie d'alerte et d'intervention rapides de la MINUSS et ont contribué à combler le fossé entre l'alerte rapide et l'intervention efficace.

La MINUSS a également tenu de multiples réunions et ateliers, d'une part sur l'alerte et l'intervention rapides, avec les responsables de la sécurité au niveau des États, les autorités administratives aux niveaux des États et des comtés ainsi que les gouverneurs, de l'autre sur l'atténuation des conflits, avec les communautés locales, pour aider à prévenir les pouvoirs publics des risques d'affrontements intercommunautaires et pour apaiser les tensions.

La MINUSS a élaboré un ensemble d'indicateurs pour déceler les possibilités ou les cas effectifs de violence sexuelle liée aux conflits, de manière à renforcer sa capacité de prévention et d'intervention rapide, conformément aux résolutions [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#) et [2106 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

Fourniture aux autorités gouvernementales et à d'autres parties prenantes de conseils et d'une assistance directe, y compris en matière de transports, aux fins d'endiguer et de régler les conflits à l'échelon local et aux niveaux des États et du pays, notamment grâce à la réconciliation des communautés à l'échelle locale et à la promotion de la participation des chefs traditionnels, des femmes, des jeunes, et d'autres personnes touchées par le conflit, aux efforts de réconciliation et d'instauration de la paix

Oui La MINUSS a organisé, quasi chaque mois, des réunions avec les parties prenantes et les autorités gouvernementales en vue de dispenser des conseils sur les stratégies de résolution et d'atténuation des conflits dans les zones sujettes aux conflits, tout en militant en faveur de l'inclusion des groupes de la société civile, des organismes confessionnels, des partisans de la paix et des autorités traditionnelles dans un processus de réconciliation inclusif. La MINUSS a fourni un appui logistique aux membres des parlements des États et du Parlement national, aux ministres, aux sages et aux personnalités. Elle a également dispensé une assistance concernant l'élaboration des politiques générales et leur application

ultérieure par le Conseil des autorités et des chefs traditionnels et fait mieux connaître aux chefs traditionnels la structure et le mode de fonctionnement de l'administration au niveau des comtés.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, soucieux de régler la crise survenue à Wau en décembre 2012, ainsi que les problèmes liés à la violence intercommunautaire et aux vols de bétail commis dans l'État de Jongleï et la région des trois États (Unité, Ouarab et Lacs), a invité les dirigeants du Gouvernement sud-soudanais, le Président de l'Assemblée générale, les gouverneurs, les ministres à l'échelle fédérale et à celle des États, les parlementaires et les dirigeants des principales communautés à faire preuve de modération et d'esprit de réconciliation. Il a également invité les dirigeants confessionnels à mettre à profit leurs réseaux de connaissances et leur présence dans les zones dangereuses pour transmettre des messages de paix.

Le Mécanisme conjoint du Gouvernement du Soudan du Sud et de la MINUSS pour l'application du mandat de la MINUSS s'est attaché à améliorer les modalités d'alerte rapide et la mise sur pied de plans d'urgence pendant la saison sèche, les Ministères de la défense et de l'intérieur étant chargés de la coordination de l'alerte et de l'intervention rapide. Le Gouvernement a également déployé des forces dans l'État de Jongleï et la région des trois États et mis en place des forces de police auxiliaires pour lutter contre la violence intercommunautaire et les vols de bétail. Des hauts fonctionnaires se sont également rendus dans les zones de conflit pour persuader les communautés de ne pas se livrer à des représailles et de poursuivre le dialogue de paix.

Ces efforts ont été complétés par la tenue de 3 séances du Groupe consultatif, composé de personnalités de la société civile du Soudan du Sud, qui a dispensé des avis officiels sur diverses options en matière de résolution des conflits et de réconciliation, de renforcement de l'autorité de l'État, de primauté du droit et d'institutions sécuritaires.

Fourniture de conseils au Gouvernement et aux dirigeants locaux sur les moyens d'atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité des femmes et des filles et de faciliter la participation des communautés aux efforts de paix, notamment organisation tous les trois mois d'un forum des femmes pour la paix dans chacun des 10 États et tenue, dans au moins 3 États considérés comme prioritaires, de réunions sur l'atténuation des conflits présidées par les commissaires de comté

Facilitation du dialogue entre les communautés grâce à l'organisation de 50 réunions sur la réconciliation et l'instauration d'un climat de confiance dans différents États et comtés ainsi que dans des zones particulièrement exposées aux conflits; appui à l'élaboration de plans-cadres et à l'application de mesures de maîtrise des armes en vue de la réalisation de l'objectif de désarmement volontaire des civils fixé par le Gouvernement

Oui La MINUSS a organisé 9 forums dans des États sur le renforcement des activités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans le cadre du maintien de la paix au Soudan du Sud, qui ont offert aux femmes l'occasion de dialoguer, de partager leurs données d'expérience et d'exposer les problèmes relatifs à la participation active à la consolidation de la paix et au règlement des problèmes de sécurité dans leurs communautés locales et sur le plan national. 350 personnes, dont des membres des assemblées législatives des États, des partis politiques et de la société civile ont assisté à ces réunions.

La MINUSS a fourni un appui consultatif logistique et technique à des groupes de femmes à l'échelon des communautés et a notamment participé à des groupes de travail sur la violence sexiste et la protection des enfants. Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, la MINUSS a organisé des classes hebdomadaires pour dispenser aux femmes membres de l'Assemblée législative de l'État un enseignement sur les processus de réconciliation intercommunautaire.

Des forums ont été organisés à l'intention des commissaires de comté dans 10 États par le conseil administratif local, avec l'appui financier et technique du PNUD et d'autres partenaires et une assistance logistique et technique de la MINUSS.

75 La MINUSS a appuyé les activités relatives à la réconciliation et à l'instauration de la paix entre les communautés qui ont récemment connu des conflits ou des tensions intercommunautaires. À cet effet, elle a facilité des réunions inter-États relatives au renforcement de la confiance et à la migration des pasteurs à l'intention des autorités au niveau de l'État ou du comté et des communautés locales dans les États ci-après : Jongleï, Unité, Bahr el-Ghazal septentrional, Ouarab, Haut-Nil et Équatoria oriental. Des mesures de renforcement de la confiance ont contribué à la réussite d'une réunion entre les communautés shilluk et dinka dans l'État du Haut-Nil et la migration pastorale annuelle dans les États de l'Unité, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal septentrional aurait été l'une des plus pacifiques jamais connues.

Les efforts promotionnels conjoints de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont incité les autorités de l'État du Haut-Nil à organiser et coordonner la collecte d'armes auprès de civils vivant dans des camps de réfugiés. La MINUSS a également fourni au Gouverneur adjoint de l'État du Haut-Nil un appui logistique pour qu'il se rende dans le comté de Maban, où il a ordonné aux autorités du comté, à la police sud-soudanaise et aux dirigeants communautaires de coordonner la remise d'armes civiles, sans que les forces de sécurité aient besoin de faire une perquisition dans le camp de réfugiés de Yida.

La MINUSS a déployé des équipes intégrées dans l'État de Jonglei pour contrôler le processus de désarmement civil organisé par le Gouvernement de mars à août 2012.

La MINUSS a fourni un appui logistique aux parlementaires des assemblées des États ou de l'État fédéral, aux dirigeants communautaires, aux autorités traditionnelles et aux membres de la Commission nationale pour la paix et la réconciliation, afin qu'ils participent à des programmes de renforcement de la confiance, à des réunions relatives à l'atténuation des conflits ainsi qu'à des dialogues sur la paix dans les zones du Soudan du Sud sujettes aux conflits.

Facilitation de 12 réunions de coordination et appui à la mise en place d'un mécanisme permettant à la MINUSS, à l'Opération hybride des Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et aux partenaires régionaux et internationaux d'échanger des renseignements pour mieux lutter contre la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et coordination efficace entre la MINUSS, la MINUAD et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) sur certaines questions liées aux conflits, notamment les déplacements transfrontières de pasteurs

- 12 Des réunions de coordination, dont des téléconférences, ont été facilitées et un appui a été dispensé aux fins de la mise en place d'un mécanisme de partage de l'information avec la MONUSCO, avec la participation de la MINUAD, selon que de besoin.

La MINUSS a fourni une assistance technique et logistique aux fins du rapatriement de 4 personnes qui avaient été enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur ou qui s'étaient échappées (rapatriement de 1 personne en République démocratique du Congo et de 3 personnes au Soudan du Sud), en coordination avec la MONUSCO et les homologues du Gouvernement du Soudan du Sud. La MINUSS a rédigé, en collaboration avec d'autres missions régionales, dont la MONUSCO et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), le texte provisoire de 9 procédures opérationnelles

régionales sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinsertion d'ex-combattants et d'évadés de l'Armée de résistance du Seigneur, qui ont été promulguées en juin 2013.

Le Bureau de la MINUSS dans l'État de l'Unité a mis en place un programme dans la région des 3 États (Unité, Ouarab et Lacs) pour atténuer les conflits intercommunautaires, y compris les vols de bétail, comportant l'organisation régulière de téléconférences avec les bureaux de la Mission dans les États des Lacs et de Ouarab.

La MINUSS a collaboré avec d'autres organismes au niveau régional, dont la MONUSCO, le BRENUAC, les autorités étatiques, l'Armée populaire de libération du Soudan, la Police nationale sud-soudanaise, la Force d'intervention régionale de l'Union africaine, les Forces de défense ougandaises, des organismes de la société civile et l'équipe de pays de l'ONU dans l'État d'Équatoria oriental pour suivre les menaces à l'encontre des civils émanant de l'Armée de résistance du Seigneur, faire rapport à ce sujet et protéger la population contre ces menaces.

La MINUSS a constitué et animé des groupes de travail sur les migrations dans les États de l'Unité, de Ouarab, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal septentrional pour suivre et partager les informations relatives aux migrations de pasteurs avec la FISNUA, la MINUAD et les ONG partenaires.

Réalisation escomptée 2.2 : Protection des civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans les zones à haut risque et amélioration de l'accès des organisations humanitaires à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, notamment en assurant la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Réduction à zéro du nombre d'attentats visant le personnel, les installations ou le matériel des Nations Unies et d'autres parties désignées

350 actes d'agression à l'encontre du personnel, des installations ou du matériel des Nations Unies ont été enregistrés du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

2.2.2 Réduction à zéro du nombre d'incidents dans lesquels des autorités gouvernementales ou d'autres entités empêchent des agents humanitaires d'accéder à une zone touchée par un conflit

La MINUSS a consigné 63 incidents classés comme « restriction aux déplacements dans le pays » et « activités hostiles ». 188 incidents ont été qualifiés d'entraves à l'entrée dans le pays, d'ingérences dans les activités humanitaires ou concernaient la présence de mines ou de munitions non explosées ou des actes de violence à l'encontre d'agents humanitaires.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|---|
| <p>Organisation de 12 séances de formation aux droits de l'homme et à la protection des civils à l'intention de 300 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan, de la Police sud-soudanaise et d'autres organes de sécurité du Gouvernement et des administrations des États</p> | 71 | <p>La MINUSS a organisé des séances de formation à l'intention de 2 090 participants, comme indiqué ci-après.</p> <p>1 séance de formation portant sur une large gamme de questions relatives au maintien de la paix, et notamment aux droits de l'homme et à la protection des civils a été tenue à l'intention de 13 officiers de l'APLS.</p> <p>La MINUSS a organisé 7 séances de formation à l'intention de 211 officiers et membres des forces nationales de sécurité, au siège et au niveau des États, à des fins de sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits.</p> <p>39 activités de formation ont été réalisées à l'intention de 924 fonctionnaires sud-soudanais. Les séances de formation portaient sur l'emploi de techniques d'arrestation légales, sûres et humaines, l'application du principe de la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense et l'utilisation de techniques d'enquêtes régulières, la responsabilisation et la responsabilité des supérieurs hiérarchiques.</p> <p>La MINUSS a tenu une session de formation de 5 jours sur les droits de l'homme, la justice militaire et la responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme, à l'intention de 40 officiers de justice militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan appartenant à toutes les divisions militaires.</p> <p>25 procureurs, membres du personnel pénitentiaire, greffiers/fonctionnaires de justice et policiers ont assisté à un atelier sur les détentions arbitraires et prolongées à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional).</p> <p>La MINUSS a dispensé à 23 membres des tribunaux traditionnels, à Bentiu, une formation concernant les droits de l'homme, la justice militaire et la responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme.</p> |

35 chefs traditionnels et 3 femmes représentant des organisations de la société civile à Wau ont reçu une formation sur les détentions arbitraires prolongées et la dichotomie entre le système judiciaire formel et la justice traditionnelle.

30 participants (responsables de l'exécution des lois et membres de l'administration judiciaire) ont reçu à Bentiu une formation concernant les droits de l'homme, dans le contexte de l'application du droit traditionnel.

Des représentants des tribunaux traditionnels de l'Équatoria central ont reçu une formation concernant les droits de l'homme et le rôle des chefs traditionnels dans l'administration de la justice.

10 sessions de formation ont été organisées à l'intention de 357 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan afin de leur fournir des connaissances de base concernant les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire et pour leur inculquer le respect de l'état de droit.

La MINUSS a organisé 3 sessions de formation de 3 jours à l'intention de 140 officiers de l'APLS.

La MINUSS a dispensé à 20 officiers de police militaire une formation concernant les normes internationales et nationales et relatives aux droits de l'homme, la législation et les politiques appliquées à l'APLS, la responsabilité des supérieurs hiérarchiques et la responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme.

La MINUSS a formé 40 officiers de l'APLS au siège de la Division Cinq à Mapel (Bahr el-Ghazal septentrional).

La MINUSS a organisé 1 stage de formation des formateurs sur les normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et la responsabilité en matière d'atteintes aux droits de l'homme à l'intention de 181 sous-officiers et officiers supérieurs de l'Armée populaire de libération du Soudan, dans le cadre de 3 sessions de formation dans l'État du Haut-Nil.

- 208 050 jours-homme de patrouille motorisée effectués aux fins d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission, de décourager la violence, d'escorter les convois humanitaires, de faciliter les déplacements du personnel humanitaire, de garantir la sécurité des points de contrôle fixes et mobiles et d'exécuter les manœuvres tactiques de la Mission (30 soldats par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 19 compagnies, 365 jours)
- 1 872 heures de patrouille aérienne effectuées aux fins d'exécuter des missions de reconnaissance et d'évaluer les conditions de sécurité, de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission, de faciliter les déplacements du personnel civil des organismes d'aide humanitaire et de développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 heures par jour, 6 jours par semaine, 52 semaines)
- 2 080 jours-homme de patrouille motorisée effectués par des officiers de liaison, en équipes intégrées au niveau des États (2 officiers de liaison par État, 2 jours de patrouille par semaine, 52 semaines, 10 États) et 5 824 jours-homme de patrouille motorisée effectués en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté, 2 jours par semaine, 52 semaines, 28 bases d'appui de comté)
- 295 085 Jours-homme de patrouille associant les patrouilles motorisées et la patrouilles à pied ont été effectués (10 à 30 soldats par patrouille, 1 à 3 patrouilles par compagnie, 19 compagnies, 365 jours); ce nombre est en augmentation de 42 % par rapport au produit escompté, en raison du renforcement militaire de la MINUSS dans l'État de Jonglei après l'incident du 9 avril 2013.
- 2 524 Heures de patrouille aérienne ont été effectuées. Ce pourcentage est en progression de 35 % par rapport au nombre d'heures de patrouille escomptées, en raison du renforcement militaire de la MINUSS dans l'État de Jonglei.
- 9 080 Jours-homme de patrouille motorisée ont été effectués par des observateurs militaires, dont 6 097 jours-homme au niveau des États (2 à 4 officiers de liaison par État, 2 à 7 jours de patrouille par semaine, 52 semaines, 10 États). 2 983 jours-homme de patrouille ont été effectués au niveau des comtés (2 à 4 officiers de liaison par base d'appui de comté, 2 à 4 jours par semaine, 52 semaines, 11 bases d'appui de comté). Les jours-homme de patrouille motorisée effectués par des observateurs militaires ont augmenté de 193 % au niveau des États, parce que pendant la période considérée, les deux tiers des observateurs militaires ont été déployés dans les 10 capitales d'États. 51 % des jours-homme de patrouille motorisée escomptés ont été effectués au niveau des comtés, parce qu'un tiers des officiers ont été déployés dans 11 comtés en raison de retards en matière de construction.

208 050 jours-homme de garde stationnaire effectués aux fins d'assurer la sécurité des états-majors de bataillons, des bureaux d'État et des bases opérationnelles de compagnie (30 militaires, 19 sites, 365 jours)

461 758 Jours-homme de garde stationnaire ont été effectués pour protéger 30 installations (30 à 50 militaires, 30 sites, 365 jours). Le nombre des jours-homme de garde stationnaire effectués à des fins de sécurité est en augmentation de 122 % par rapport au niveau prévu, parce qu'il a fallu sécuriser 30 sites au lieu des 19 escomptés, dont des quartiers généraux de bataillons, des bases d'appui de comtés, des bases opérationnelles au niveau des comtés, des bases opérationnelles temporaires, le camp de transit de la MINUSS, des complexes résidentiels dans le camp de Topping de la MINUSS, ainsi que l'hôpital.

32 850 jours-homme de garde stationnaire pour assurer la sécurité des bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III (30 militaires par jour, 3 bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est de III ou de IV et où des forces militaires ne sont pas déjà affectées, 365 jours)

95 565 Jours-homme de garde stationnaire ont été fournis pour assurer la sécurité des bases d'appui de comté (10 à 30 militaires par jour, 20 bases où le niveau d'insécurité est de III ou de IV et où des forces militaires ne sont pas déjà affectées, 365 jours).

Ce chiffre est en augmentation de 194 % par rapport au nombre de jours-homme de garde stationnaire escomptés, parce que la composante militaire de la MINUSS a assuré la sécurité de 20 bases d'appui de comté.

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de l'aptitude du Gouvernement et d'autres acteurs clefs à protéger les femmes et les enfants victimes de conflits armés, de violences, de sévices ou d'exploitation et à prévenir et réprimer les violences sexuelles et sexistes liées au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Réduction du nombre d'actes de violence sexuelle liés au conflit (2011/12 : 300; 2012/13 : 200)

Il n'existait pas de données nationales sur les violences sexistes ou sur les violences sexuelles liées au conflit. Une structure visant à suivre, analyser et réprimer ce type de violences a été mise en place dans 4 États ainsi qu'au niveau national et la MINUSS a mené un examen dans le but d'améliorer la protection juridique offerte contre ces actes.

Dans le but de renforcer les capacités de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit, la Mission a organisé 21 séances de formation, dont 7 à l'intention des forces nationales de sécurité, 1 à l'intention des parlementaires des États, 2 à l'intention des membres du groupe de la protection, 1 à l'intention des acteurs de la justice formelle et informelle et 11 à l'intention des organisations de la société civile. Toutes ces activités ont permis d'éviter et de suivre les actes de violence.

2.3.2 Réduction du nombre de crimes graves dont sont victimes les enfants, s'agissant notamment du recrutement d'enfants par des forces et des groupes armés, de violences et d'agressions sexuelles, d'attaques visant des écoles et des hôpitaux, d'enlèvements et du déni d'accès à l'aide humanitaire (2011/12 : 700; 2012/13 : 600)

On a identifié 130 garçons recrutés par la SPLA, sur lesquels 91 ont été démobilisés et ont rejoint leur famille; 35 autres enfants ont été trouvés en compagnie de James Kuburin, qui a déserté le groupe armé de David Yau Yau, et attendent de retourner chez eux.

La Mission a recensé 206 crimes graves ayant touché 609 enfants, pour la plupart liés à la violence intercommunautaire dans le Jongleï, le Haut-Nil et la région des trois États (Unité, Ouarab et Lacs), où de nombreux enfants ont été enlevés, tués ou mutilés. La SPLA a occupé 31 écoles, dont 25 ont été évacuées au cours de l'exercice considéré. Elle prend actuellement des mesures pour s'assurer que les 6 autres le soient également.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|--|
| Fourniture de conseils et d'un appui aux parties concernées, dont la SPLA, concernant l'élaboration de plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants soldats | Oui | <p>Un plan d'action a été signé avec la SPLA grâce aux conseils et à l'appui technique apporté par la MINUSS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires. Son application a permis d'obtenir les résultats suivants :</p> <p>Grâce aux conseils et à l'appui techniques qu'elle a reçus, le commandement militaire de la SPLA a publié 8 ordonnances autorisant les personnes chargées de contrôler la présence d'enfants d'accéder librement aux casernes, prévoyant l'évacuation immédiate de toutes les écoles occupées, interdisant le redéploiement de spécialistes de protection de l'enfance vers d'autres lieux d'affectation, et prévoyant l'enregistrement et la libération de tous les enfants qui lui sont associés.</p> <p>Afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes, la Direction de la justice militaire et des affaires juridiques a établi une directive interdisant de faire appel à des enfants ou d'en recruter ainsi que d'occuper ou d'utiliser des écoles. Cette directive prévoit des sanctions, y compris des mesures disciplinaires administratives ou judiciaires, contre les responsables de la SPLA qui recruteraient des enfants ou occuperaient des écoles. La Mission a fourni une orientation technique pour la rédaction de la directive.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>La Mission et l'UNICEF ont organisé des séances de travail techniques et un atelier de formation des formateurs pour aider la Direction de la formation de la SPLA à élaborer un module sur la protection de l'enfance qui sera intégré à son programme de formation. 608 responsables de la SPLA dans 5 États ont été formés à ce module.</p> |
| <p>Tenue de réunions mensuelles avec des représentants des administrations et d'autres parties prenantes aux fins d'appuyer, en collaboration avec l'UNICEF, le Groupe de la SPLA chargé de la protection des enfants et le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale</p> | <p>Oui 23 réunions du groupe de travail sur la protection de l'enfance, présidées par la Ministre de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, ont été organisées aux niveaux du pays et des États.</p> <p>12 réunions concernant le plan d'action révisé ont été organisées avec les sous-comités techniques dans 6 États.</p> |
| <p>Établissement d'une base de données permettant à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de suivre la situation des enfants relâchés par les forces militaires et les groupes armés</p> | <p>2 réunions de l'Équipe spéciale du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé du Soudan du Sud et 5 réunions du groupe de travail technique du Mécanisme ont été tenues à Djouba.</p> <p>Oui Une base de données concernant les enfants associés aux forces militaires et aux groupes armés a été établie et mise en service dans les bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'UNICEF a mis au point une autre base de données sur le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qu'il a utilisée, ainsi que la Mission, pour suivre les rapports hebdomadaires envoyés par les 10 États et recensant les cas de violences sexuelles liées au conflit et les crimes graves commis contre des enfants.</p> |
| <p>Fourniture d'un appui aux administrations des États en vue de les aider à adopter des directives et à lancer des campagnes de sensibilisation inspirées des Conventions de Genève pour lutter contre la perpétration de crimes à l'encontre de femmes et</p> | <p>Oui La MINUSS a réalisé une campagne radio de 2 mois pour lutter contre les enlèvements d'enfants dans le Jongleï. Elle a mené des activités pour combattre ce phénomène dans les États du Jongleï, de l'Unité et de l'Équatoria</p> |

d'enfants, tels que les enlèvements en temps de conflit armé, et les vols de bétail, ainsi qu'à négocier des ententes avec les forces militaires et les groupes armés afin de prévenir et faire cesser les violences sexuelles liées aux conflits

Présentation de 500 rapports (50 rapports hebdomadaires sur chacun des 10 États) et fourniture de conseils aux membres compétents des administrations et à d'autres parties concernées par la protection de l'enfance sur les crimes graves et les violences sexuelles liées au conflit commis contre des femmes et des enfants

Réalisation d'activités de consultation et de sensibilisation, dans le cadre de réunions mensuelles et de 3 ateliers à l'intention des autorités nationales, notamment des membres de la police et des forces militaires, en vue d'une réduction vérifiable des violences sexuelles et sexistes liées au conflit

oriental à l'occasion de la Journée de l'enfant africain. Elle a aussi appuyé la création d'une équipe spéciale composée de membres du Gouvernement et de l'ONU pour lutter contre les enlèvements d'enfants dans les États de l'Équatoria central et du Jongleï.

La MINUSS a assuré le transport aérien de 59 enfants qui avaient été enlevés pour leur permettre de retrouver leur famille.

La Mission a appuyé la création d'un réseau d'intervenants compétents dans le domaine de la protection de l'enfance, y compris des institutions nationales, pour les sensibiliser au problème des violences sexuelles liées au conflit et aux différents moyens d'y faire face.

5 notes horizontales de portée générale ont été transmises au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Le Soudan du Sud a présenté sa contribution au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/67/845).

288 Rapports (48 rapports hebdomadaires soumis par 6 États) sur les violations graves commises contre des enfants et d'autres questions liées à la protection de l'enfance ont été présentés aux intervenants concernés. L'étendue de ce problème différant d'un État à l'autre, tout comme les capacités des acteurs concernés, la Mission n'a pu établir de rapport concernant les 10 États.

2 Ateliers sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ont été organisés à l'intention de 270 représentants de l'administration et d'organisations de la société civile.

Faute de moyens, il n'a toutefois pas été possible d'organiser de réunions mensuelles. La Mission a créé 6 forums de femmes pour le dialogue et la paix dans 6 États afin de fournir aux femmes un cadre leur permettant de se réunir et d'examiner les questions liées aux droits des femmes et des filles, y compris la violence sexiste, les enlèvements, les mariages forcés ou précoces, le viol, l'utilisation de petites filles comme monnaie de paiement et les violences sexuelles liées au conflit. Ces forums

ont contribué à mieux faire connaître les problèmes liés à la violence sexiste et à briser les tabous pour inciter les victimes à se faire entendre et à dénoncer ces violences.

La MINUSS a encouragé la création de groupes de travail sur la violence sexiste dans les États du Ouarab et du Haut-Nil et a activement participé aux réunions mensuelles du sous-groupe de la protection. Un atelier de 2 jours a été tenu au niveau national en vue de renforcer la coordination et d'améliorer la qualité des soins apportés aux victimes de violences sexistes et de violences sexuelles liées au conflit.

Composante 3 : renforcement des capacités

Réalisation escomptée 3.1 : Renforcement de la capacité du Gouvernement sud-soudanais à mettre en œuvre le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 4 500 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers sont désarmés et démobilisés et reçoivent une aide provisoire (2011/12 : 4 500; 2012/13 : 4 500 supplémentaires)

La phase pilote du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a débuté le 15 avril 2013 à l'Installation provisoire de Mapel et concerné 500 ex-combattants venant de 4 États (Lacs, Ouarab, et Bahr el-Ghazal septentrional et occidental). Au 30 juin 2013, après vérification de leur dossier, 292 ex-combattants avaient été enregistrés et suivaient une formation technique, professionnelle ou pédagogique à Mapel.

Les critères d'éligibilité de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ayant changé après l'établissement des premiers profils, il a fallu sélectionner de nouveaux candidats, ce qui a eu pour conséquence de retarder les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réduire le nombre de dossiers à traiter.

3.1.2 Environ 4 500 ex-combattants démobilisés suivent des programmes de réinsertion (2011/12 (référence) : 4 500; 2012/13 : 4 500 de plus)

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ayant subi des retards, aucun combattant n'a été démobilisé au cours de l'exercice, et personne ne s'est donc inscrit au programme de réinsertion.

15 mémorandums d'accord concernant des projets de réinsertion ont été établis, signés et mis en œuvre dans 3 États (Équatoria oriental, Jongleï et Bahr el-Ghazal occidental), à l'intention des communautés dans lesquelles les installations provisoires de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été mises en place.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|---|
| <p>Mise en place de 15 programmes de réinsertion en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de 4 500 ex-combattants et construction de 7 installations provisoires pour les opérations de démobilisation et de réinsertion</p> | 15 | <p>Projets de réinsertion ont été étudiés et mis en place par les comités locaux de réinsertion, le Comité d'examen des décisions administratives et le Comité d'approbation des projets, conformément aux directives générales pour les projets de réinsertion à forte intensité de main-d'œuvre adoptées en juillet 2012. Ces projets ont été mis en œuvre par 9 organisations non gouvernementales locales dans 3 États (Équatoria oriental, Jongleï et Bahr el-Ghazal occidental) dès décembre 2012, à l'intention de 561 personnes issues des communautés dans lesquelles les installations provisoires de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été mises en place.</p> |
| <p>Appui à la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au moyen de la fourniture d'une assistance technique et logistique en matière de désarmement et de démobilisation (y compris la réinsertion) de 4 500 ex-combattants</p> | 1 | <p>Installation provisoire a été construite et 2 autres étaient en cours de construction.</p> <p>L'Installation de Mapel, dont la construction est achevée, est opérationnelle depuis le 15 avril 2013. Les 2 autres sont en construction à Pariak (État du Jongleï) (30 % des travaux achevés) et à Tirangole (État d'Équatoria oriental) (10 % de des travaux achevés). Les travaux ont été mis en route pour 3 installations provisoires seulement sur les 7 prévues, la Mission ayant dû revoir ses hypothèses budgétaires initiales en raison de mesures d'austérité imposées par le Gouvernement du Soudan du Sud ainsi que de troubles politiques dans la région, qui ont eu pour conséquence de diminuer l'appui politique global apporté en faveur des projets de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'entraîner des retards.</p> |
| | Oui | <p>La Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration est chargée de gérer l'installation provisoire avec l'appui de la MINUSS en la matière. L'UNESCO offre des formations visant à renforcer l'alphabétisation, les aptitudes au</p> |

calcul ainsi que les compétences nécessaires à la vie professionnelle et à la vie courante. Le programme de démobilisation et de réintégration proposé par l'installation provisoire offrira des activités de réinsertion, financées par la Banque de développement allemande, à l'intention des personnes démobilisées.

La Mission a présidé le Comité directeur du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, créé en octobre 2012, qui supervise la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires en appui au programme.

La Mission a apporté un appui technique et logistique à 4 programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et organisé des ateliers de sensibilisation aux politiques menées en la matière à l'intention de 152 participants, composés de représentants des ministères, des autorités locales, des groupes de jeunes et de femmes et du personnel de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

La Mission a aussi organisé des séances de formation sur la réinsertion à l'intention de 37 partenaires d'exécution et responsables de la Commission au niveau des États, sur la gestion de projet, le suivi et l'évaluation à l'intention de 22 participants et sur la gestion des camps à l'intention de 37 responsables des installations provisoires de la Commission.

Fourniture d'un appui au Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères sous forme de matériel pour l'entreposage des armes dans de bonnes conditions de sécurité et l'établissement de programmes de réinsertion communautaires dans les régions où se trouvent un grand nombre d'ex-combattants

Oui Pour ce qui est de l'entreposage des armes dans des bonnes conditions de sécurité, la MINUSS a : a) achevé la construction d'un prototype d'armurerie pour l'unité du génie de la SPLA et d'un prototype d'installation permettant d'entreposer des explosifs en toute sécurité pour le Centre de formation en ingénierie de la SPLA; b) fourni des équipements dans le but d'améliorer les installations de stockage d'armes et de munitions du Ministère pour la protection de la vie sauvage; et c) donné un conteneur de transport maritime modifié au siège de la Police nationale sud-soudanaise afin d'entreposer les armes collectées à l'occasion du processus de désarmement civil.

À la demande du Gouvernement, la MINUSS a engagé 2 experts chargés d'examiner les systèmes actuels de gestion des armes mis en place par les services en uniforme du Soudan du Sud et d'évaluer les initiatives de marquage, et d'enregistrement des armes qui ont été menées avec l'appui du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes.

La Mission a organisé et facilité plusieurs conférences à l'intention de représentants du Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères, des unités de la logistique de tous les services sud-soudanais en uniforme, de la Division des enquêtes criminelles et de la Commission de rédaction du projet de loi de 2012 sur les armes légères et de petit calibre, y compris une conférence d'information sur le marquage et l'enregistrement des armes, et des consultations sur la conception des bases de données.

La Mission a aussi organisé une visite à Johannesburg et à Pretoria (Afrique du Sud) pour 11 membres des services en uniforme du Gouvernement. Elle a conduit une conférence de 4 jours dans l'objectif d'établir les paramètres de base de la future base de données nationale pour l'enregistrement des armes des services en uniforme et des civils, élément clef du projet de marquage et d'enregistrement.

Appui à la mise en œuvre et au renforcement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au moyen de la fourniture d'un appui logistique, y compris la construction de 7 installations provisoires, du détachement de personnel, du partage des locaux et de l'organisation dans la zone de la Mission de séminaires de formation pour tous les membres du personnel concernés

- 1 Installation provisoire a été construite et 2 autres étaient en cours de construction.

Des membres du personnel de la MINUSS partagent les locaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans les 10 États. La Mission a détaché un fonctionnaire au Bureau du Président, au siège de la Commission.

- 11 Exposés ont été faits, dont 7 à l'intention de hauts responsables de la Commission, sur des questions liées au programme pilote de l'Installation provisoire de Mapel, y compris en matière de logistique et d'achats.

Élaboration d'une stratégie d'information pour sensibiliser les communautés bénéficiaires et les participants au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux activités visant à éliminer la violence à l'échelon local et à collecter et contrôler les armes légères et de petit calibre, au moyen de 10 émissions radiophoniques (Radio Miraya), de 30 programmes de vulgarisation auprès des collectivités, de 50 ateliers réunissant diverses parties prenantes et de la distribution de brochures

- 42 Réunions de planification ont été tenues avec des représentants de la Commission, de l'UNESCO et du Centre international de Bonn pour la conversion dans le cadre de la phase pilote du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée à l'Installation provisoire de Mapel, dans le but d'aider à l'élaboration d'exposés à l'intention de l'équipe de dirigeants de la Commission et de régler les problèmes liés à la mise en œuvre opérationnelle de l'Installation provisoire.
- 17 Émissions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été diffusées par Radio Miraya. Un communiqué d'intérêt public a aussi été fait à l'occasion de l'ouverture de l'Installation provisoire de Mapel.
- 20 Campagnes d'information ont été menées sur des questions comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants dans les États du Bahr el-Ghazal occidental (40 participants) et du Ouarab (60), et des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'intention des commandants de la SPLA dans les zones de rassemblement des États de la région du Grand Bahr el-Ghazal [Roumbek (56), Yirol (60), Tonj (350), Raja (125), Wau (60) et Aweil (20)] et à l'Académie de défense de Djouba.

La MINUSS a mené 146 activités d'information dans tous les États, auxquelles ont participé 26 618 personnes. 15 de ces activités portaient sur la consolidation de la paix, la lutte contre la violence et les relations intercommunautaires. La Mission a aidé la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à organiser des campagnes de sensibilisation dans des centres religieux et communautaires, en diffusant des documents d'information et des messages clefs et en organisant des formations à l'intention des formateurs dans les États du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria occidentale et du Jongleï. Elle a aussi organisé 4 manifestations itinérantes dans 4 comtés du Bahr el-Ghazal occidental (2 000 participants) et 4 comtés du Ouarab (2 000 participants).

- 9 Ateliers ont été conduits sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants associés à des groupes armés ainsi que sur les médias et les communications à l'intention du Ministère de la sécurité nationale, des chefs religieux et des membres des forces armées.
- 40 Récits sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte contre la violence et la collecte d'armes ont été publiés sur le site Web de la Mission. Celle-ci a aussi élaboré et aidé à distribuer des brochures sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les affaires civiles, l'état de droit et les activités des institutions chargées de la sécurité, et a publié une fiche d'information et une page Web sur l'État du Jongleï.

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement de la capacité des services de police sud-soudanais de maintenir l'ordre public et la sûreté

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations nécessaires au bon fonctionnement des services de police sud-soudanais sont au point et en cours de mise en œuvre au niveau central ainsi que dans les États et les comtés (2011/12: 7; 2012/13: 15)

À la fin de l'exercice, les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations nécessaires au bon fonctionnement des services de police sud-soudanais étaient au point et en cours de mise en œuvre au niveau central ainsi que dans les États et dans 23 comtés.

3.2.2 Augmentation du nombre de policiers sud-soudanais ayant reçu une formation formelle (2011/12: 1 025; 2012/13: 2 000)

2 859 policiers sud-soudanais ont reçu une formation formelle au cours de l'exercice considéré.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Prestation de conseils aux cadres de la police, au moyen de 12 réunions sur la mise en œuvre du plan de développement stratégique et sur l'élaboration des structures, des politiques, des stratégies et des réglementations visant à renforcer le commandement, le contrôle et la communication

Oui Un soutien a été apporté aux cadres des services de police sud-soudanais, grâce au détachement, à leurs côtés, de 5 conseillers stratégiques de la Police des Nations Unies versés dans l'administration générale de la police, les opérations de police, les enquêtes criminelles, les normes professionnelles, la recherche et la planification. La MINUSS a également tenu avec la police sud-soudanaise des réunions hebdomadaires sur la planification, la formation, les normes professionnelles, les réglementations, les stratégies, les opérations générales de police et l'administration. Ce travail a permis de créer 4 grands mécanismes administratifs (Comité de l'élaboration des

- politiques du Ministère, Conseil des cadres de la police, Comité de développement de la police et Comité de développement de la police des États) ainsi que des unités et des structures spécialisées, notamment celles relatives à la protection diplomatique, à la protection du bétail et à la protection des gisements pétrolifères. La structure institutionnelle du Service et des unités de police a été établie et la loi sur la police existante a été revue et transmise à l'Inspecteur général de la police, pour examen.
- Fourniture de compétences techniques et d'un appui pour la mise en œuvre d'un programme global de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, couvrant des questions telles que le maintien de l'ordre, la gestion des services de police, la formation des formateurs et les enquêtes criminelles à l'intention de 2 740 membres des services de police, y compris la formation de 1 000 agents responsables du maintien de l'ordre
- 4 033 Agents des services de police sud-soudanais, dont 850 femmes, ont participé à des séances de formation couvrant les questions suivantes : formation des formateurs (177), enquêtes criminelles (383), police de proximité (242), problématique hommes-femmes, protection de l'enfance et des personnes vulnérables (526), droits de l'homme (45), gestion de la police (614), gestion de la circulation (271) et planification (28). En coopération avec les services de police, la MINUSS a également mis au point le programme de cours de licence et de diplôme de criminalistique, les programmes de formation sur la police de proximité, les forces centrales de réserve, la haute direction et l'application de la législation sur les stupéfiants, ainsi qu'un manuel de cours sur le droit pénal et les enquêtes criminelles.
- Organisation de 10 séminaires de formation sur la police de proximité et appui à la création de comités chargés des relations entre la police et la population locale dans chaque État
- 14 Cours de formation sur la police de proximité ont été dispensés à 333 membres de la police, dont 76 femmes. En outre, des réunions mensuelles ont eu lieu avec des commissaires de la police des États, des chefs locaux et d'autres parties prenantes pour contribuer à l'instauration de relations entre collectivités, ce qui a permis de relancer le travail de 29 comités chargés des relations entre la police et la population locale dans 7 États. En outre, 2 conseils de la police de proximité ont été mis en place au niveau des États, et 2 réunions ont été organisées, sur le thème du concept et du rôle de la police de proximité, avec des membres locaux du Conseil de quartier dans l'Équatoria central.

Assistance et appui aux services de police sud-soudanais pour les aider à imposer leur autorité dans tout le pays – nécessitant la réintégration et le déploiement dans les capitales des 10 États et dans 32 comtés – en facilitant la planification et le déploiement du personnel de police

Prestation de conseils et renforcement des capacités de la police grâce au détachement de 300 membres de la Police des Nations Unies à l'échelon national, dans les États et les comtés, à la demande du Gouvernement; fourniture de conseils au quotidien sur le plan stratégique, tactique et opérationnel, encadrement et formation en cours d'emploi pour améliorer l'efficacité et fourniture d'un appui pour aider les services de police sud-soudanais à prévenir et traiter les cas de détention arbitraire et prolongée

Fourniture d'un appui aux services de police sud-soudanais pour les aider à améliorer les installations de formation centralisées de Rajaf et Rambour conformément aux normes internationalement acceptées, grâce à la coordination de l'aide fournie par les donateurs, au détachement de personnel des Nations Unies, à la fourniture de conseils et à la planification; et fourniture d'un appui par la Police des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires de développement, aux services de police sud-soudanais pour les aider à adopter et appliquer des mesures concernant la formation de base et la réforme de la police et à édifier des structures de base pour renforcer l'action de la police en matière de lutte contre la criminalité

Oui Du personnel de la Police des Nations Unies a été déployé au niveau central et dans les États, ainsi que dans 23 comtés. En outre, des sites ont été choisis pour 73 postes de police, dont 52 ont été construits avec l'appui du PNUD.

674 Membres de la Police des Nations Unies ont été détachés auprès des services de police sud-soudanais au niveau central, ainsi que dans les États et les comtés.

Des mécanismes de responsabilisation et de contrôle ont été instaurés au sein des services de police, ce qui a entraîné le licenciement de 49 agents; 181 rapports sur la détention arbitraire et prolongée ont été établis.

Le détachement de membres de la Police des Nations Unies au niveau central et des États a également permis la fourniture de conseils sur le traitement des femmes, des enfants et d'autres personnes vulnérables.

Oui Le soutien des donateurs et la coordination de l'aide fournie par les donateurs pour la mise sur pied du Centre de formation de Rajaf ont été facilités grâce à la participation mensuelle de cadres de la police nationale, de représentants du PNUD, de donateurs et d'autres parties prenantes aux travaux du Comité de développement de la police et à d'autres réunions de consultation. Des conseils, une formation et un mentorat sur les grandes questions concernant le maintien de l'ordre ont été fournis aux services de police grâce au détachement quotidien de 37 membres de la Police des Nations Unies au Centre de formation de Rajaf. La mise sur pied du Centre de formation de Rambour a été entravée par des contraintes financières, si bien qu'au moment de l'établissement du présent document, les cours les plus importants étaient tous dispensés à Rajaf.

Réalisation escomptée 3.3 : Renforcement des capacités de la justice militaire et civile en faisant fond sur les complémentarités entre les systèmes de justice civil et militaire

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

3.3.1 Révision et mise au point de cadres réglementaires et de plans stratégiques régissant la justice civile et militaire, conformément au droit et aux normes internationalement reconnues et à la Constitution de transition (2011/12: 3; 2012/13: 6)

La MINUSS a aidé à revoir et à mettre au point 5 cadres réglementaires, dont la loi sur l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), les normes et règlements relevant du Comité d'examen de la SPLA et du Groupe de travail sur la SPLA, la loi sur l'éducation des filles et des enfants, le Règlement des prisons et la loi sur la police. Elle a également aidé le Ministère de la justice et le système judiciaire à revoir leurs plans stratégiques, en y apportant des révisions dans 4 domaines, à savoir les relations entre le Ministère de la justice et le système judiciaire, les poursuites, le pouvoir judiciaire et la législation.

La MINUSS a aidé la SPLA à élaborer des orientations et établi 11 modèles destinés à aider la police militaire à améliorer sa capacité de réaction sur les lieux de crimes et lors d'accidents de la circulation.

La MINUSS a élaboré un plan d'appui qui aligne le soutien apporté par la MINUSS au secteur de la justice sur le Plan de développement du Soudan du Sud, le Plan d'appui à la consolidation de la paix et les plans stratégiques du Ministère de la justice et du pouvoir judiciaire.

3.3.2 Élaboration de politiques et de plans stratégiques par le Soudan du Sud en vue de poursuivre les officiers ayant commis des crimes lors de violences intercommunautaires, et notamment de prendre des mesures disciplinaires envers ceux ayant pris position dans de tels conflits (2011/12 : aucun cas; 2012/13 : 5 cas)

La MINUSS a aidé la SPLA à dresser des procès-verbaux et à mettre au point des instructions permanentes englobant des procédures pour le traitement des affaires disciplinaires et les enquêtes menées dans ce domaine. Elle a aidé la SPLA à définir le mandat d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur un cas de violences et de pillages de fournitures humanitaires survenu à Jongleï, auquel des membres de la SPLA ont été soupçonnés d'avoir pris part.

338 personnes – officiers supérieurs de la SPLA, juges-avocats, membres de la police militaire et membres du personnel d'inspection – ont reçu une formation de base sur le droit militaire.

Un rapport détaillé sur les centres de détention de la SPLA a été rédigé et soumis au juge-avocat général en novembre 2012. Les problèmes qui y ont été recensés sont examinés dans le cadre d'une formation sur le renforcement des capacités.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|---|
| <p>Dans le cadre de réunions périodiques, prestation de conseils aux milieux militaires, aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice, y compris à l'échelon des États et des comtés, sur l'élaboration de cadres réglementaires et de plans et procédures stratégiques pour régir la justice civile et militaire; organisation de 2 ateliers avec les autorités judiciaires et le Ministère de la justice sur le renforcement des cadres juridiques et réglementaires pour la justice pénale et les institutions de justice; prestation de conseils aux Ministères de la justice et de l'intérieur et aux autorités judiciaires sur les plans et cadres stratégiques qui doivent nécessairement être mis en œuvre pour éliminer les lacunes dans les domaines clés identifiés dans le rapport final sur le Projet d'indicateurs de l'état de droit des Nations Unies</p> | 1 | <p>Atelier de planification stratégique a été organisé en mai 2013 à l'intention des cadres supérieurs de la Direction de la justice militaire de la SPLA, y compris le juge-avocat, qui portait sur la mise au point d'un concept pour l'année à venir, le réaligement des priorités et l'élaboration d'un plan opérationnel.</p> <p>La MINUSS a également aidé la SPLA à revoir la loi sur la SPLA et son Règlement, en organisant 6 réunions avec le Comité d'examen de la SPLA et 5 réunions avec le Groupe de travail sur la SPLA.</p> |
| <p>Fourniture d'un appui à l'organisation de 12 forums sur l'état de droit à l'intention des chefs, des commissaires de police, des juges, des procureurs et des fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire, et à la formation sur le renforcement des capacités des juges, des procureurs et des responsables de l'état de droit</p> | 50 | <p>Forums sur l'état de droit ont été organisés. La MINUSS a aidé à planifier et à organiser dans 10 États ces réunions qui s'adressaient aux juges, procureurs, policiers et gardiens de prison. Elle a fait 24 exposés sur l'ordre de priorité des questions de droit, et organisé, en collaboration avec le PNUD et des homologues nationaux, 40 réunions ou actions de suivi, concernant notamment l'aide à l'organisation et à l'accomplissement de fonctions de secrétariat.</p> <p>À la fin de l'exercice considéré, 66 membres du personnel du Gouvernement et 32 membres de la Police des Nations Unies avaient été déployés dans les États et les comtés et y assuraient un encadrement, portant, en particulier, sur la sûreté et la sécurité (dans les prisons de 10 États et de 15 districts).</p> <p>La MINUSS n'a pas détaché de conseillers auprès d'institutions militaires, mais elle a effectué un encadrement et un mentorat « de proximité » en effectuant des visites de routine dans des sites de la SPLA pour appuyer le développement du système de justice militaire.</p> |
| <p>Facilitation de l'élaboration d'un système de justice militaire et de l'examen et de l'amélioration du système civil de justice pénale en plaçant des conseillers au sein des institutions ou ministères compétents à la demande du Gouvernement, y compris auprès des responsables militaires, et en fournissant un soutien au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire et à la Commission de la réforme législative et aux institutions s'occupant de la réforme législative</p> | | |

35 membres de la police militaire de la SPLA ont reçu une formation sur les normes, les règlements, les processus et les procédures, et 21 juges-avocats ont reçu une formation sur la procédure pénale et judiciaire. Une séance de formation intégrée sur la procédure pénale et judiciaire a été organisée à Djouba à l'intention de 23 personnes (membres de la police militaire de la SPLA, juges-avocats et membres de l'Inspection générale).

Pour aider le Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire, présidé par le Gouvernement, 87 réunions de consultation ont été organisées dans 7 États, et 16 réunions de consultation ont eu lieu au niveau national avec la Commission de la réforme législative du Soudan du Sud, afin de déterminer les réformes nécessaires et de formuler des recommandations sur les cadres juridique et institutionnel liés au droit pénal et à la procédure pénale, sur le fonctionnement, l'indépendance et le contrôle du système judiciaire, sur l'administration de la justice, les tribunaux spéciaux, la mise au point ou l'exécution et l'administration de la gestion, du suivi et de l'archivage des cas, et sur l'élaboration d'un plan d'action départemental pour la recherche et la rédaction pour la période 2013-2015 de la Commission de la réforme législative du Soudan du Sud et du projet de loi et de règlements de ladite Commission (y compris sur les prisons).

La MINUSS a suivi le déroulement de 101 audiences de tribunaux classiques au niveau des États et formulé des recommandations sur le renforcement des capacités, la formation et les réformes; elle a également suivi 25 séances de tribunaux traditionnels ou spéciaux dans 4 États.

Dans le cadre de réunions mensuelles avec des fonctionnaires du Ministère de la défense et des responsables de l'armée, fourniture d'un appui à la mise en place d'un cadre juridique et de structures administratives pour un système de justice militaire; appui à l'organisation de deux tables rondes de parties prenantes pour examiner l'établissement d'un système de justice militaire complétant le système de justice civile et d'un atelier d'une journée sur les pratiques optimales à l'intention des représentants du Ministère de la défense et du Ministère de la justice

Oui 26 réunions du Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire ont été organisées tous les 15 jours et 40 réunions hebdomadaires se sont tenues avec le Ministère de la défense. Un projet d'instructions permanentes sur les tirs non autorisés d'armes à feu et sur l'arrestation de membres de la SPLA par les services de police a été élaboré. Des instructions permanentes concernant la Commission d'enquête ont été élaborées et mises en forme aux fins de la formation.

Un Comité d'examen de la loi sur la SPLA a été créé et chargé d'examiner la législation sur la SPLA en vigueur et de formuler des recommandations pour la rendre conforme au système de justice civile. Des réunions de routine se sont tenues avec la police militaire et l'Inspecteur général de la SPLA pour affiner les normes, les procédures et la surveillance. Les tables rondes ne commenceront à se tenir qu'après l'achèvement de l'examen de la loi sur la SPLA.

1 atelier sur les pratiques optimales et 1 atelier de planification stratégique ont été organisés, chacun à l'intention de 25 officiers de la SPLA.

Réalisation escomptée 3.4 : Les institutions gouvernementales chargées de la sécurité fonctionnent conformément aux normes internationales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.4.1 Adoption et mise en place d'un cadre de réforme du secteur de la sécurité

Le Secrétariat exécutif du Conseil de sécurité national a été établi et des secrétariats des comités de sécurité des États sont en place dans les États des Lacs, de l'Équatoria central et du Jongleï.

3.4.2 Adoption de lois sur la gouvernance et le contrôle du secteur de la sécurité, conformément aux normes internationales

La stratégie nationale pour la sécurité a été élaborée et un mécanisme de coordination de contrôle du secteur de la sécurité a été mis en place, conformément aux normes internationales, afin de faciliter la coopération interinstitutionnelle et la collaboration sur les questions de gouvernance et de contrôle du secteur de la sécurité.

Des consultations sur la stratégie nationale pour la sécurité ont eu lieu dans les 10 États, qui ont tous reçu 1 000 exemplaires du projet de stratégie. Un atelier de surveillance civile a été organisé pour tous les acteurs clés du contrôle du secteur de la sécurité au niveau national et a donné lieu à l'élaboration d'une cartographie des acteurs du contrôle du secteur de la sécurité au niveau national et dans 3 États (Haut-Nil, Équatoria occidentale et Lacs).

3.4.3 Adoption et mise en œuvre d'un cadre pour la collecte et l'entreposage des armes légères et de petit calibre

Le Gouvernement sud-soudanais a continué d'examiner le projet de loi de 2012 sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre.

Le projet de cadre est actuellement examiné par le Ministère de la justice.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|---|--|--|
| <p>Dans le cadre des réunions périodiques à l'échelon national et des États, prestation de conseils au Gouvernement sur les activités du Conseil de sécurité national et de son secrétariat exécutif et des comités de sécurité des États</p> | Oui | <p>La MINUSS s'est réunie régulièrement et ponctuellement avec le Ministre de la sécurité nationale, et a appuyé la création d'un secrétariat exécutif auprès du Conseil, notamment en donnant des conseils sur les aspects fondamentaux d'un secrétariat au niveau national et à l'échelon des États.</p> <p>9 responsables de programmes nationaux ont été déployés dans tous les États, sauf dans l'Équatoria occidental, et ont fourni à 9 gouverneurs d'États, dans le cadre de réunions régulières ou ponctuelles, des conseils sur la création des secrétariats de comités de sécurité des États. En conséquence, à la fin de l'exercice considéré, des secrétariats de ce type étaient en place dans 3 États (Lacs, Équatoria central et Jongleï) et des progrès avaient été constatés s'agissant de faire accepter le concept au niveau des États et d'implanter des secrétariats dans les États de l'Unité et du Haut-Nil. Les activités menées par la MINUSS, notamment la prestation de conseils au niveau des États, ont été élargies pour inclure des réunions régulières et ponctuelles avec les assemblées législatives des États et d'autres acteurs chargés du contrôle des autorités civiles.</p> |
| <p>Dans le cadre de réunions hebdomadaires, prestation de conseils aux responsables du Ministère de la sécurité nationale sur un examen détaillé du secteur de la sécurité, l'élaboration d'une stratégie nationale pour la sécurité et la révision de la structure du secteur de la sécurité</p> | Oui | <p>La MINUSS a régulièrement fourni des conseils et organisé des séances de formation à l'intention de la commission de rédaction du Gouvernement chargée d'élaborer une stratégie nationale pour la sécurité. Le projet de stratégie a été ensuite communiqué dans tout le pays dans le cadre d'un processus de consultation appuyé par la MINUSS, qui comprenait une formation des rapporteurs de consultations relatives à la stratégie; en outre, un soutien technique et logistique a été apporté aux 10 États pour les aider à organiser des consultations larges et approfondies. En tout, 1 728 fonctionnaires du Gouvernement au niveau des États et des comités, membres des institutions législatives et judiciaires et représentants de la société civile ont participé aux consultations sur la stratégie à l'échelle nationale. De surcroît, la MINUSS a soutenu les</p> |

Organisation de réunions d'information et de sensibilisation mensuelles avec les représentants de l'Assemblée législative du Soudan du Sud et d'autres acteurs chargés de contrôler la réforme du secteur de la sécurité, portant sur cette réforme et sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans ce domaine

mécanismes de coordination des réformes du secteur de la sécurité.

Bien que la révision globale prévue du secteur de la sécurité demeure en suspens, en attendant que le Gouvernement décide d'engager l'examen, la MINUSS a continué de conseiller régulièrement le Ministère de la sécurité nationale, notamment sur la nécessité d'une révision.

Oui La MINUSS a régulièrement tenu des réunions d'information sur le contrôle et les responsabilités du secteur de la sécurité destinées aux comités de l'Assemblée législative du Soudan du Sud, y compris les commissions permanentes spéciales chargées de la défense, de la sécurité et du maintien de l'ordre, des droits de l'homme et des affaires humanitaires, et de la paix et de la réconciliation. Elle a aussi organisé régulièrement des réunions d'information analogues avec des représentants de la Chambre chargée d'examiner les plaintes, de la Commission indépendante des droits de l'homme, de la SPLA, des services de police et de la société civile. Des exposés sur le contrôle du secteur de la sécurité ont également été présentés dans le cadre de stages de formation, organisés à l'intention des services de police du Soudan du Sud et des membres de la SPLA, ainsi que des législateurs et des représentants de la société civile.

La MINUSS a participé à des séances de rédaction et donné des conseils techniques aux autorités nationales sur la révision et l'élaboration de lois clefs, notamment la loi sur les services de police du Soudan du Sud, la loi sur le service pénitentiaire national, la loi sur l'armée (SPLA) et le projet de loi sur la circulation.

La MINUSS a régulièrement rencontré et conseillé les acteurs chargés du contrôle du secteur de la sécurité des ministères, de la police, de l'armée, d'organes officiels et d'organisations de la société civile au sujet de la création d'un mécanisme de coordination de la surveillance du secteur de la sécurité. À cette fin, la MINUSS a organisé, au niveau national et au niveau des États, 6 ateliers pour

| | |
|---|---|
| <p>Prestation de conseils au Gouvernement sur l'élaboration de stratégies pour combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre</p> | <p>homologues nationaux sur diverses questions – stratégie, dialogue, sensibilisation et mise en commun des connaissances – auxquels ont participé 195 personnes.</p> <p>Oui La MINUSS a conseillé et soutenu la commission de rédaction chargée d'élaborer le projet de loi de 2012 sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre, lequel est actuellement examiné par le Gouvernement sud-soudanais. La MINUSS a aussi rencontré régulièrement des homologues nationaux et des partenaires internationaux, et a conseillé le Gouvernement sur la manière de renforcer ses capacités concernant l'entreposage sûr et la gestion des armements, et sur la question plus large de la maîtrise des armes légères et de petit calibre.</p> <p>La MINUSS a conseillé et formé des homologues nationaux du Groupe de travail interministériel sur la gestion des stocks d'armes nouvellement créé.</p> |
|---|---|

Réalisation escomptée 3.5 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à mettre fin aux détentions arbitraires prolongées et à mettre en place un système pénitentiaire qui soit sûr et humain

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Des cadres réglementaires et des plans stratégiques définissant la capacité législative, opérationnelle, administrative et financière du système pénitentiaire, des tribunaux et des parquets sont adoptés.

Un règlement pénitentiaire a été élaboré, ainsi que les projets d'amendements de la nouvelle Constitution nationale qui s'y rapportent. Une politique agricole a été définie et est mise en œuvre dans le cadre de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud. Le Plan d'action relatif aux prisons militaires pour la période 2013-2014 et un plan quinquennal de transformation des prisons militaires ont été établis.

3.5.2 Le nombre de prisonniers détenus dans les prisons d'État de façon arbitraire et prolongée est évalué (2011/12 : 3 prisons d'État; 2012/13 : 10 prisons d'État).

Le personnel chargé de la gestion des archives des prisons a été formé à recenser les cas de détention arbitraire et prolongée en examinant les mandats et en signalant les cas suspects aux autorités compétentes dans 10 prisons d'État et 16 prisons de comté.

3.5.3 Augmentation du nombre de détenus/prisonniers détenus de façon arbitraire et prolongée présentés à un tribunal, à un procureur, à la police ou aux autorités pénitentiaires (2011/12 : 20; 2012/13 : 100)

Chaque semaine, une moyenne de 79 cas de détention arbitraire et prolongée ont été résolus en coopération avec les interlocuteurs du système judiciaire national.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|---|
| <p>Appui au développement des capacités de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud pour créer un système pénitentiaire sûr et humain et pour l'aider à organiser la formation de son personnel en mettant en place des cadres de formation, en formant des formateurs compétents dans le domaine pénitentiaire, grâce à l'organisation de 10 séminaires de gestion et cours spécialisés pour 250 agents d'encadrement intermédiaire et supérieur des services pénitentiaires; encadrement quotidien du personnel pénitentiaire assuré par 57 experts de la Mission dans 10 prisons d'État et dans 16 prisons de comté afin d'améliorer la sécurité pénitentiaire</p> | Oui | <p>Des modules de formation destinés aux recrues, aux formateurs et aux élèves du Centre de formation ont été mis en place dans le cadre du programme de formation de l'administration pénitentiaire, et l'élaboration d'un manuel de formation aux tâches opérationnelles a été achevée.</p> <p>La Mission a organisé 11 séminaires de gestion et/ou cours spécialisés pour 365 agents et responsables de l'administration pénitentiaire et de la police militaire de la SPLA. En outre, 100 agents de l'administration pénitentiaire participent à un programme de formation de superviseurs de niveau intermédiaire lancé en juin 2013.</p> <p>10 ateliers d'une journée ont été organisés pour faire connaître le plan stratégique de développement de l'administration pénitentiaire pour la période 2012-2015 à 430 administrateurs de prison de rang intermédiaire ou supérieur issus des 10 États; 1 atelier d'une journée destiné à 40 participants nationaux a porté sur les alternatives à l'emprisonnement et 1 atelier de trois jours sur l'efficacité des programmes pénitentiaires de la MINUSS a été organisé pour 30 agents du siège de l'administration pénitentiaire.</p> <p>À la fin de l'exercice, 66 agents fournis par les gouvernements et 32 membres de la Police des Nations Unies ont été déployés et ont assuré un encadrement dans le domaine de la sécurité pénitentiaire dans 10 États et 16 comtés.</p> |
| <p>Encadrement, par le détachement de personnel de la Mission et la formation en cours d'emploi, et prestation de conseils aux services pénitentiaires du Soudan du Sud sur l'élaboration et l'adoption d'un plan stratégique de développement et de cadres réglementaires couvrant tous les aspects du système pénitentiaire, y compris le travail d'intérêt général et la réadaptation sociale des prisonniers; appui à l'élaboration de propositions concernant la remise en état des prisons et des fermes-prisons</p> | Oui | <p>Les besoins critiques en matière d'infrastructures ont été recensés et des propositions de projets ont été élaborées au sujet des infrastructures carcérales, du matériel, de l'agriculture et des programmes pénitentiaires; grâce au détachement de personnel de la Mission dans 15 prisons, les responsables ont bénéficié de conseils pour planifier, mettre en œuvre et gérer les projets d'infrastructure. Des plans d'entretien ont été élaborés pour 6 prisons récemment rénovées ou construites et pour le Centre de formation</p> |

Dans le cadre de réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire, prestation de conseils sur la création d'un corps d'inspecteurs chargé de surveiller le fonctionnement des prisons et d'enquêter sur les incidents, et sur l'élaboration d'un plan détaillé de gestion des services médicaux pénitentiaires, y compris la prise en charge des prisonniers malades mentaux

pénitentiaire. Des projets de plans ont été établis pour la rénovation ou la construction de prisons à Djouba, Bor, Malakal, Waw et Yambio.

Pour renforcer l'aide à la planification stratégique en matière de systèmes pénitentiaires, des services d'encadrement et de conseils ont été assurés dans des domaines essentiels pour une gestion pénitentiaire efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une unité d'entretien, d'une unité de relations publiques et d'une unité interne d'audit financier au sein de l'administration pénitentiaire.

La Mission a organisé à l'intention de 40 participants nationaux un atelier sur les alternatives à l'emprisonnement qui a porté spécifiquement sur le travail d'intérêt général, la liberté surveillée et l'utilisation et le rôle des conseillers juridiques en prison. Un document de réflexion sur le travail d'intérêt général au Soudan du Sud a également été approuvé par le Directeur général de l'administration pénitentiaire.

Une politique agricole a été élaborée pour l'administration pénitentiaire, et la Mission a conseillé les responsables de 3 prisons sur le développement agricole en prison.

Oui Un projet de politique concernant le traitement des détenus a été établi et présenté à l'appui d'un programme portant sur les conditions de détention.

La MINUSS a donné des conseils pour améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité en prison, en recommandant notamment un inventaire des services sanitaires assurés dans les prisons de chaque État, et a élaboré avec le Ministère des finances et du développement des budgets annuels adéquats pour l'approvisionnement en médicaments et articles d'hygiène, notamment en vue de la prise en charge des maladies mentales.

En outre, lors des débats organisés avec les dirigeants de l'administration pénitentiaire nationale, l'accent a été mis sur la nécessité d'élaborer un plan détaillé de gestion des services médicaux pénitentiaires.

Appui à la création de 5 comités de développement au niveau des États, présidés par des directeurs de prisons d'État

Fourniture d'une assistance aux tribunaux, aux parquets, aux services de police et à l'administration pénitentiaire pour créer des comités de contrôle de la détention des prisonniers au niveau national et dans 3 États pilotes au moins, dont une procédure d'examen des cas de détention, s'agissant particulièrement des femmes, des filles et des mineurs; encadrement du personnel pénitentiaire pour appuyer les activités des comités de contrôle de la détention; et prestation de conseils aux parquets et aux tribunaux à l'échelon des États pour appuyer les activités des comités de contrôle de la détention et la procédure d'examen des cas

Inventaire des cas de détention arbitraire et prolongée et fourniture, dans le cadre de 12 réunions mensuelles ou ateliers, de conseils techniques aux autorités judiciaires, aux procureurs, aux agents de l'administration pénitentiaire et de la police à l'échelon national et des États pour les aider à prendre les mesures voulues en cas de détention illégale et prolongée, y compris à examiner les cas de détention individuels, à réviser les procédures opérationnelles standard, les règlements et règles et les lois

Un document de synthèse sur la prise en charge alternative des prisonniers malades mentaux a été établi et examiné avec les parties prenantes.

Oui Un encadrement et des services de secrétariat ont été fournis aux directeurs de prisons d'État en ce qui concerne le fonctionnement des comités pour l'amélioration des conditions de détention qui ont été créés dans les 10 États. Des agents chargés de la gestion des prisons, de la liberté surveillée et de la liaison avec les tribunaux ont été formés à apporter une assistance aux comités de contrôle de la détention provisoire et de la détention arbitraire. Un document de réflexion sur le recours aux services de conseillers juridiques au sein de l'administration pénitentiaire nationale a été établi.

Oui La Mission a apporté un appui à 8 sessions du Comité d'examen des demandes de mise en liberté des mineurs tenues à la prison de Djouba. L'expansion de ce comité a été envisagée. Des données ont été recueillies concernant les sites prioritaires. Des visites et des réunions de recherche de consensus ont été organisées dans cinq États avec les membres des comités de contrôle de la détention provisoire.

Dans 10 États, la Mission a fourni chaque semaine aux fonctionnaires de justice des avis et conseils juridiques pour examiner les mandats de mise en détention provisoire et signaler aux autorités compétentes les cas de mandats entachés d'irrégularités, en accordant une attention particulière aux cas des femmes et des enfants; 4 ateliers destinés aux juges, aux procureurs, aux cadres de la police et de l'administration pénitentiaire et aux chefs traditionnels ont porté sur l'accès des groupes vulnérables à la justice.

Non Une note sur la détention prolongée et arbitraire a été établie pour le Gouvernement sud-soudanais et propose des recommandations, notamment sur les domaines dans lesquels la MINUSS pourrait apporter un appui; 3 rapports analytiques sur la détention prolongée et arbitraire à l'échelle nationale ont été publiés.

Réalisation escomptée 3.6 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à protéger les civils de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre, conformément aux conventions et normes humanitaires internationales

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Baisse du nombre de pertes civiles causées par des mines et des restes explosifs de guerre (2011/12 : 110; 2012/13 : 95)

28 victimes civiles (12 morts et 16 blessés) ont été signalées au Soudan du Sud au cours de l'exercice 2012/13.

Cette diminution peut être attribuée au fait que les opérations de déminage des routes organisées par le Service de la lutte antimines des Nations Unies en 2012/13 ont été menées en priorité dans l'État de l'Unité, dans lequel de nouvelles mines ont été posées en 2011 et où un grand nombre d'accidents a eu lieu.

*Produits prévus**Produit(s)**exécuté(s) :**oui/non**ou nombre**Observations*

Relevé et déminage de 488 zones dangereuses, 9 champs de mines et 27 zones présumées dangereuses, et restitution des lieux aux populations locales pour qu'elles les exploitent; réponse rapide aux demandes urgentes de relevé et de déminage; et relevé, vérification et, si nécessaire, déminage de 1 050 km de routes au minimum

Oui Le Service de la lutte antimines a procédé au relevé et au déminage de 625 zones dangereuses et a restitué les lieux aux populations locales. Les opérations de relevé et de déminage des zones dangereuses ont couvert 42 champs de mines présumés, 8 dépôts temporaires de munitions, 8 zones de confrontation, 3 zones d'embuscade et 546 opérations d'enlèvement d'engins non explosés. 1 408 km de routes et de pistes ont également été inspectées ou vérifiées dans l'ensemble du Soudan du Sud.

Des progrès importants ont été accomplis : enlèvement de 803 mines (702 mines antipersonnel et 101 mines antichars), destruction de 18 246 engins non explosés et neutralisation de 100 648 munitions d'armes légères.

Une équipe d'intervention rapide, sous 72 heures, a été mise en place en cas de pollution présumée de sites d'atterrissage pour hélicoptères.

Organisation au niveau local de séances d'information sur les dangers des mines pour 100 000 personnes, dont des déplacés, des rapatriés et d'autres populations vulnérables (telles que les nomades et les éleveurs); séances d'information sur les dangers des mines pour 500 volontaires qui joueront le rôle d'éducateurs au sein de leurs communautés; et, en collaboration avec le

Oui La MINUSS a appuyé et coordonné l'action de sensibilisation aux dangers des mines pour réduire le risque que présentent les restes explosifs de guerre au moyen de programmes de sensibilisation visant les populations les plus vulnérables. 117 689 personnes ont été sensibilisées aux dangers des mines et 776 enseignants ont été formés aux activités de

Ministère de l'éducation, intégration de la sensibilisation au problème des mines dans les programmes scolaires nationaux grâce à la formation de 500 enseignants, et sensibilisation aux activités humanitaires relatives à la lutte antimines au Soudan du Sud en célébrant la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines dans un minimum de 3 villes

Diffusion de mises à jour hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et ponctuelles, y compris de cartes, à toutes les parties (au Soudan du Sud et à l'extérieur) sur la mise en œuvre des opérations de déminage, les accidents provoqués par les mines ou les restes explosifs de guerre et les mines récemment posées; organisation de réunions mensuelles, et, en cas de besoin, ponctuelles, de coordination des opérations avec tous les spécialistes de la lutte antimines et les parties prenantes du Soudan du Sud

sensibilisation. Des supports de formation ont été créés et les discussions sur l'intégration de la sensibilisation au problème des mines dans les programmes scolaires nationaux se sont poursuivies entre l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines, la MINUSS et le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale.

Les personnes chargées des activités d'information sur les dangers des mines ont été accréditées et formées et les homologues nationaux au sein du Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale et de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines ont bénéficié d'une formation en cours d'emploi.

Pour célébrer la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, le Service de la lutte antimines a inauguré une exposition de photographies montrant notamment des éleveurs nomades qui participent régulièrement aux activités d'information sur les dangers des mines organisées par les partenaires d'exécution du Service de la lutte antimines. Il a également diffusé à l'échelle nationale des interviews sur Radio Miraya et aidé l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines à mener une campagne nationale de sensibilisation par l'envoi de SMS.

En janvier 2013, le Service de la lutte antimines a organisé avec succès une journée portes ouvertes qui a donné à l'ensemble des acteurs de la lutte antimines l'occasion de présenter aux partenaires internationaux et aux hôtes sud-soudanais cette part importante de l'action menée par les Nations Unies dans le Soudan du Sud.

Oui Des rapports de situation et des comptes rendus sur la lutte antimines hebdomadaires ou bimensuels ont été distribués aux parties prenantes. Les comptes rendus sur la lutte antimines faisaient le point sur des questions relatives aux restes explosifs de guerre au Soudan du Sud, notamment sur l'état des routes des États frontaliers du nord qui ont été à nouveau minées, et donnaient des informations intéressantes aux acteurs humanitaires.

Fourniture de conseils à l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et aux ministères concernés sur la mise en œuvre du plan d'action pour assurer l'adhésion aux principales conventions relatives au déminage et à l'assistance aux victimes, et renforcement des capacités de l'Autorité grâce au déploiement à plein temps d'un conseiller en la matière; formation hebdomadaire sur le lieu de travail pour toutes les sections de l'Autorité en application du plan de transition; organisation de 1 atelier annuel d'examen des progrès accomplis organisé par l'équipe de transition, de 1 atelier d'examen du plan de transition, de 12 expéditions d'une semaine sur le terrain avec des homologues de l'Autorité, de 2 ateliers portant sur l'examen des normes et directives techniques nationales et de 2 ateliers pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

La Mission a fourni des informations et des cartes sur la pollution par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et reste disposée à procéder à des vérifications d'urgence sur les sites d'atterrissage pour hélicoptères et d'autres lieux. Un site Web a été créé pour faciliter l'accès aux cartes et données disponibles.

Le groupe de travail sur le Secteur de la lutte antimines et le sous-groupe de lutte antimines se sont réunis tous les mois, regroupant tous les partenaires d'exécution pour coordonner l'ensemble de l'action de lutte contre les mines dans le Soudan du Sud. Un groupe de travail sur la sensibilisation au danger des mines s'est également réuni séparément une fois par mois. Toutes les composantes de la lutte antimines se sont retrouvées une fois par trimestre pour une réunion de coordination commune.

Oui La MINUSS a fourni au jour le jour un appui technique et une assistance en matière de gestion à l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines. Des cadres techniques ont été détachés au sein de l'Autorité et ont fourni un appui aux fins de la construction du bureau régional de coordination de la lutte antimines ainsi que du fonctionnement du siège.

Le personnel opérationnel de l'Autorité s'est rendu sur le terrain dans le cadre de plus de 50 sessions de formation en cours d'emploi. En outre, il a organisé des séances de formation à la gestion de l'information et aux relations publiques.

La MINUSS a organisé 1 atelier d'examen du plan de transition visant à faire l'inventaire des projets de développement des capacités de l'Autorité et à réexaminer les plans pour de futures initiatives en ce sens.

En préparation de la douzième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui s'est tenue en décembre 2012, la MINUSS a aidé l'Autorité à établir son premier rapport pour assurer la transparence.

La MINUSS entretient un dialogue approfondi avec le Gouvernement sud-soudanais sur la Convention sur les armes à sous-munitions, à laquelle ce dernier a déclaré avoir l'intention d'adhérer.

Elle a prêté son concours à l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines et au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale dans le cadre d'une présentation et d'un atelier visant à promouvoir les droits des personnes handicapées ainsi que la mise au point définitive et l'adoption de la politique du Gouvernement sur les droits des personnes handicapées.

Une étude nationale sur les personnes handicapées a été menée dans 3 États pour évaluer la situation sociale et économique des personnes handicapées au Soudan du Sud. Les conclusions de cette étude seront prises en compte lors de l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées au Soudan du Sud.

Composante 4 : droits de l'homme

Réalisation escomptée 4.1 : Combattre l'impunité et améliorer l'exercice des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

4.1.1 Le Soudan du Sud ratifie les instruments ci-après ou y adhère : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, et présente des rapports initiaux au titre de 3 de ces instruments au moins.

Indicateurs de succès effectifs

Étant donné que l'Assemblée législative nationale ne s'est pas encore prononcée sur la ratification de ces pactes et conventions, aucun rapport initial n'a été présenté. Toutefois, des progrès ont été faits quant à l'adhésion à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, comme indiqué ci-après.

Dans une lettre adressée à l'Organisation internationale du Travail, le Soudan du Sud a fait part de son acceptation de 7 conventions, notamment celles relatives au travail forcé, à la discrimination et aux pires formes de travail des enfants.

Le Soudan du Sud est devenu partie aux Conventions de Genève et a proclamé des textes visant à mettre sa législation en conformité avec ces instruments.

Le Soudan du Sud a signé la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

- Le Conseil des ministres a approuvé un ensemble d'instruments relatifs aux droits de l'homme qui comprend les traités internationaux et régionaux suivants : Pacte international relatif aux droits civils et politiques; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les protocoles facultatifs s'y rapportant; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les protocoles d'accession approuvés ont été présentés à l'Assemblée législative nationale pour adoption.
- 4.1.2 Le nombre d'enquêtes et de poursuites relatives aux droits de l'homme menées par le Gouvernement augmente (2011/12 : 15; 2012/13 : 30)
- Durant l'exercice, en réponse à la demande du Président et des autorités militaires, les responsables de la justice militaire ont mené des enquêtes sur les violations commises par la SPLA et en ont rendu compte. Selon les données enregistrées par la MINUSS, 33 cas de violations des droits de l'homme commises par des acteurs étatiques ont fait l'objet d'enquêtes ou de poursuites menées par le Gouvernement.
- 4.1.3 Le nombre d'organisations travaillant dans le domaine des droits de l'homme et de médias indépendants augmente de 10 % (2011/12 : 45; 2012/13 : 50)
- Durant l'exercice, 9 organisations de défense des droits de l'homme ont été enregistrées auprès du Ministère de la justice. Selon le Ministère, 388 ONG ont été enregistrées en 2012 et 368 en 2013. Pour faciliter la transmission des médias indépendants, Radio Miraya a utilisé 26 transmetteurs régionaux durant l'exercice, et de nouveaux transmetteurs ont été installés à Turalei et Leer.
- 4.1.4 Le nombre d'arrestations et de détentions signalées de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et d'acteurs de la société civile baisse de 50 % (2011/12 : 75; 2012/13 : 23)
- La MINUSS a continué de réunir des données sur les atteintes au droit à la liberté d'expression commises par l'État, y compris les arrestations et les détentions arbitraires et le harcèlement des journalistes et d'autres personnes qui critiquent le Gouvernement. 18 incidents de ce type ont été enregistrés comme suite au meurtre du chroniqueur national Isaiah Abraham en décembre 2012, dont 16 arrestations et détentions signalées de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et d'acteurs de la société civile.
- 4.1.5 Le nombre total d'incidents liés à des violations des droits de l'homme signalés dans les zones de conflit diminue (2011/12 : 5; 2012/13 : 0)
- Durant l'exercice considéré, 60 incidents liés à des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité dans le Jonglei ont été signalés à la MINUSS.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|---|--|---|
| <p>Fourniture de conseils et d'une assistance technique sur la protection des droits de l'homme à l'intention des assemblées législatives, de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme et de son personnel et des autorités pénitentiaires au niveau national et à celui des États grâce à la tenue de 20 réunions consultatives et de 10 ateliers de formation ainsi que sur la ratification des traités internationaux et les obligations qui en découlent en matière d'établissement de rapports à l'intention du Gouvernement sud-soudanais</p> | <p>Oui</p> | <p>La MINUSS a tenu avec les représentants du Comité des droits de l'homme de l'Assemblée législative nationale 3 réunions consultatives sur la ratification des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'adoption du plan d'action national pour les droits de l'homme, l'aide à l'élaboration du projet de loi sur l'éducation des petites filles et de la loi sur l'élimination de la violence et des pratiques traditionnelles préjudiciables pour les femmes.</p> <p>La MINUSS a organisé pour les membres du Parlement national et des parlements d'État 3 séances de formation sur le rôle des parlementaires dans la promotion et la protection des droits de l'homme et sur la ratification des traités internationaux et les obligations qui en découlent en matière d'établissement de rapports.</p> <p>Lors de 7 réunions consultatives, la MINUSS a donné des conseils techniques au Ministère de la justice pour l'élaboration d'avis juridiques sur les traités relatifs aux droits de l'homme en vue de l'adhésion du pays au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les avis juridiques ont été approuvés par le Conseil des ministres et communiqués à l'Assemblée législative nationale pour qu'elle se prononce sur la ratification des instruments susmentionnés.</p> <p>La MINUSS a tenu 10 réunions consultatives et donné des conseils techniques à la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme sur les questions suivantes : élaboration de plans de travail et planification stratégique, programme d'action national pour les droits de l'homme, élaboration des rapports annuels sur les droits de l'homme, organisation d'ateliers, commémoration des journées des droits de l'homme et participation aux groupes de travail des donateurs sur les questions relatives aux droits de l'homme, et participation de la</p> |

Commission sud-soudanaise des droits de l'homme à la vingt-troisième session du Comité des droits de l'homme.

Le forum des droits de l'homme a été relancé et 2 sessions ont été tenues avec les partenaires.

La MINUSS a fourni régulièrement des conseils techniques sur l'arrestation arbitraire et la détention prolongée à la Police nationale du Soudan du Sud et a participé, au côté des partenaires, aux réunions mensuelles des groupes de travail sur l'arrestation et la détention arbitraires dans tous les États.

5 stages de formation sur les droits de l'homme ont été organisés pour les membres du personnel de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme sur les thèmes suivants : la détection des violations des droits de l'homme, ainsi que le suivi, les enquêtes et la notification; la ratification des traités; les obligations qui en découlent en matière d'établissement de rapports sur le respect des droits de l'homme; le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice; la coopération de la Commission avec les organes de surveillance de l'application des traités; la charte des droits concernant la révision de la Constitution; et les plans stratégiques de la Commission et la collaboration de la Commission avec d'autres intervenants nationaux.

En collaboration avec d'autres partenaires, la MINUSS a aidé à organiser 2 forums sur les droits de l'homme, qui ont rassemblé des représentants du Gouvernement et de la société civile et des intervenants internationaux pour examiner les questions et les problèmes concernant les droits de l'homme.

Des conseils techniques ont été fournis pour l'élaboration du programme national de protection des droits de l'homme.

La MINUSS a organisé dans les États, à l'intention de la Police nationale, 39 stages de formation sur les thèmes suivants : les droits des suspects en état d'arrestation, la fouille et la détention, les tortures, les traitements inhumains ou dégradants, l'emploi de la force, l'obligation de répondre de ses actes et les responsabilités des supérieurs hiérarchiques.

La MINUSS a organisé un stage de 5 jours pour 40 juges-avocats de toutes les divisions de la SPLA sur le droit international et national des droits de l'homme et le droit international et national humanitaire, les responsabilités des supérieurs hiérarchiques et l'obligation de répondre de ses actes.

412 officiers et sous-officiers de la SPLA ont participé à un stage de formation de 3 jours sur les droits de l'homme et 20 officiers de la police militaire ont reçu une formation sur les principes des droits de l'homme, le droit humanitaire et les responsabilités des supérieurs hiérarchiques.

Des conseils techniques ont été fournis aux juges, aux avocats et aux procureurs aux niveaux du pays et des États et une action de sensibilisation a été menée auprès d'eux pour leur faire prendre conscience des problèmes d'accès à la justice et de détention arbitraire et prolongée et des mécanismes permettant de remédier à ces problèmes. Le Gouvernement a créé un groupe d'experts de haut niveau chargé d'améliorer l'accès à la justice, par exemple en lançant une initiative d'audiences foraines pour accélérer la procédure judiciaire, et d'examiner le système de justice pénal. 25 procureurs, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, agents de police et auxiliaires de justice/greffiers ainsi que 101 membres de tribunaux coutumiers ont pris part à un atelier sur la détention arbitraire et prolongée; 6 séances de formation ont également été organisées pour 174 gardiens de prison.

Organisation de 10 programmes de formation aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit à l'intention de la société civile, y compris des journalistes; conseils aux autorités judiciaires grâce à la tenue de réunions consultatives; organisation de 10 ateliers de formation axés sur les droits de l'homme à l'intention des juges, avocats et procureurs au niveau national et à celui des États

24 Ateliers sur les droits de l'homme ont été organisés à l'intention des organisations de la société civile, dont 2 pour les journalistes.

Par ailleurs, des ateliers de formation et des activités de sensibilisation et d'information sur les droits de l'homme ont été organisés dans 7 sites à l'intention de 380 participants.

Pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, un stage de formation de 2 jours sur la liberté de la presse et 1 séance de formation sur les droits de l'homme ont été organisés pour les journalistes.

Organisation de programmes de sensibilisation relatifs aux principes et problèmes majeurs en matière de droits de l'homme, au niveau national et à celui des comtés, grâce à des émissions de radio, à des réunions, à des débats, à des concours et à d'autres moyens pertinents de sensibilisation; fourniture d'un appui consultatif au Ministère de l'éducation pour inscrire l'enseignement des droits de l'homme au programme des établissements secondaires

Oui La MINUSS a aidé à organiser 1 réunion avec le Ministère de l'éducation afin de faire en sorte que les droits de l'homme soient inscrits au programme scolaire. Elle a mis l'accent sur les principaux rapports sur les droits de l'homme dans ses bulletins d'information et ses émissions d'actualités périodiques, souvent dans le cadre de tables rondes auxquelles étaient invitées les organisations auteures des rapports, ainsi que d'autres parties prenantes importantes, y compris des personnalités officielles.

La MINUSS a régulièrement exposé les atteintes aux droits de l'homme. Radio Miraya a lancé une campagne d'information multilingue d'intérêt public incitant la population à signaler les violations des droits de l'homme.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, des activités de communication ont été organisées dans plusieurs capitales d'État, et notamment une aide a été fournie pour l'organisation des activités parrainées par le Gouvernement, défilés, concerts, spectacles, ateliers, forums sur les droits de l'homme, débats à la radio et à la télévision et jeu-concours pour les lycéens.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Augmentation du nombre de sites d'opérations à mesure que s'étend l'autorité de l'État (2011/12 : 19 bases d'appui de comté; 2012/13 : 28 bases d'appui de comté)

Durant l'exercice 2011/12, 6 sites d'appui de comté ont été construits. Durant l'exercice 2012/13, 3 autres sites ont été construits et la construction des 11 derniers était en cours.

5.1.2 Réduction de la flotte aérienne qui compte un avion et deux hélicoptères en moins (2011/12 : 32 appareils; 2012/13 : 29 appareils)

La flotte aérienne a été ramenée de 32 appareils à 29.

5.1.3 Réduction de 5 % du coût moyen des voyages dans la zone de la Mission

Avec la décentralisation, les aéroports centraux et les États ont enregistré un renforcement de leurs moyens, ce qui a réduit considérablement le coût des voyages dans la zone de la Mission.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|--|---|
| Amélioration des services | | |
| Durant la deuxième année de la phase de construction et d'établissement de la Mission, 9 nouvelles bases d'appui de comté seront construites pour permettre au personnel de la Mission affecté dans les comtés d'aider à étendre l'autorité de l'État et à renforcer les capacités nationales | 3 | Nouvelles bases d'appui de comté ont été construites durant l'exercice considéré, ce qui a porté à 9 le nombre de bases pleinement opérationnelles; il en restait 11 en cours de construction. |
| Réorganisation de la flotte aérienne pour tirer le meilleur parti des capacités existantes tout en maintenant le même niveau de services | Oui | La flotte aérienne a été réorganisée avec la mise en service d'un avion à décollage et atterrissage courts pour le transport de passagers et de fret. |
| Mise en place du système électronique de gestion des déplacements du personnel qui permettra de traiter et de suivre les déplacements et de réserver les billets d'avion beaucoup plus efficacement. Ce système devra également permettre de mieux contrôler les demandes de paiement du personnel en s'assurant que les voyages sont autorisés | Oui | Le système électronique de gestion des déplacements du personnel est opérationnel et répond aux objectifs visés. Il s'agit, dans une première phase, d'enregistrer le personnel de la MINUSS dans le système, y compris la description détaillée de la structure du personnel compte tenu de la réorganisation de la MINUSS. On continue d'améliorer progressivement le système mais dans l'ensemble, il fonctionne bien et donne les résultats voulus. |
| Personnel militaire, civil et de police | | |
| Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 6 492 militaires, dont 205 officiers d'état-major, 166 officiers de liaison et 633 policiers des Nations Unies, et administration d'un effectif moyen de 2 446 civils, dont 814 personnes recrutées sur le plan international, 1 268 personnes recrutées sur le plan national, 331 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 33 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | 6 404 | Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de : Militaires, y compris 171 officiers d'état-major |
| | 139 | Officiers de liaison |
| | 555 | Membres de la Police des Nations Unies |
| | 830 | Administration d'un effectif moyen de : Personnes recrutées sur le plan international |
| | 1 361 | Personnes recrutées sur le plan national |
| | 375 | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international |
| | 10 | Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national |
| | | En raison du manque de compétences universitaires et professionnelles dans la catégorie des administrateurs au Soudan du Sud, il a été difficile de trouver des candidats |

qualifiés, ce qui s'est reflété dans le taux de vacance de postes dans cette catégorie.

Installations et infrastructures

Construction de 9 nouvelles bases d'appui de comté et de 730 logements destinés au personnel, entretien de 6 états-majors de bataillon, de 9 bases opérationnelles de compagnie, du quartier général de la Mission à Djouba, de 9 bureaux dans des capitales d'État et de 28 bases d'appui de comté

3 Nouvelles bases d'appui de comté ont été construites et 11 autres étaient en cours de construction à Turalei, Gok Machar, Pibor, Tambura, Pariang, Maban, Kodok, Mabil, Akobo, Mayom et Maper. Les travaux ont été repoussés en raison de la livraison tardive des matériaux de construction et l'arrivée précoce de la saison des pluies; ils doivent en principe être achevés entre mars et juillet 2014.

102 Logements destinés au personnel ont été construits.

La Mission a son quartier général à Djouba et compte 9 bureaux dans des capitales d'État, 6 états-majors de bataillon, 9 bases opérationnelles de compagnie et 9 bases d'appui de comté, dont 3 étaient nouvellement construites.

Entretien et remise en état de 200 km de routes, modernisation de 10 aérodromes et de 12 hélistations, et stockage et distribution de 19,4 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes

60 Km de routes ont été remis en état; 5 aérodromes ont été modernisés, 2 font actuellement l'objet d'une remise en état mais les travaux sont ralentis par la saison des pluies; 2 hélistations ont été construites ainsi que 3 aires de trafic; 17,1 millions de litres de carburant pour groupes électrogènes ont été utilisés.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 402 véhicules de l'ONU, dont 9 véhicules blindés, dans 10 ateliers, et distribution de 3,1 millions de litres de carburants et lubrifiants

2 357 Véhicules de l'ONU, dont 9 véhicules blindés, des remorques et des attelages, ont été utilisés et entretenus dans 10 ateliers et 9 bases d'appui de comté.

3,6 millions Litres de carburants et lubrifiants ont été distribués.

Transports aériens

Exploitation et entretien de 8 avions et de 21 hélicoptères, et distribution de 16,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes

Le matériel suivant a été exploité et entretenu :

8 Avions

21 Hélicoptères

14,9 millions Litres de carburant d'aviation Jet A-1 ont été consommés.

Communications

Appui technique et maintenance d'un réseau à satellites comprenant 2 stations terriennes centrales, 52 microterminaux VSAT, 111 centraux téléphoniques, 53 liaisons hertziennes, 1 706 appareils de transmission à haute fréquence, de 8 892 appareils de transmission à très haute fréquence, et de 2 835 appareils radio Tetra afin d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de transmission d'images vidéo et de données

Des services d'appui technique et de maintenance ont été assurés pour le matériel suivant :

- 44 Microterminaux VSAT, dont 2 stations de 7,3 m à Djouba
 - 111 Centraux téléphoniques
 - 56 Liaisons hertziennes dans la zone de la Mission
 - 5 566 Transmetteurs-récepteurs VHF pour stations mobiles, portables et fixes qui sont progressivement remplacés par des appareils radio Tetra
 - 1 354 Stations fixes à haute fréquence
 - 750 Transmetteurs-récepteurs pour station mobiles et fixes et appareils radio Tetra portables
 - 66 Centraux téléphoniques
- Par ailleurs, la MINUSS a déployé 26 émetteurs de radiodiffusion FM dans toute sa zone d'opérations.

Informatique

Exploitation et entretien de 126 serveurs, 2 423 ordinateurs de bureau, 1 876 ordinateurs portables, 345 imprimantes, 170 expéditeurs numériques et des réseaux locaux et étendus sans fil répartis sur 41 sites

Le matériel suivant a été utilisé et entretenu :

- 47 Serveurs (le nombre de serveurs exploités a été inférieur aux prévisions parce qu'on cherche à mettre en place des serveurs virtuels pour la MINUSS)
 - 2 410 Ordinateurs de bureau
 - 1 869 Ordinateurs portables
 - 227 Imprimantes
 - 68 Expéditeurs numériques
- Le nombre d'imprimantes et d'expéditeurs numériques a été inférieur aux prévisions parce que certains appareils basiques ont été comptabilisés en pertes.
- 41 Sites couverts par le réseau sans fil et local
- En outre, durant l'exercice, la MINUSS a distribué 7 158 cartes à divers clients, produit et mis à jour les cartes satellite de 10 capitales d'État et de 20 sites d'appui de comté au Soudan du Sud, et géré 1 site d'information géographique sur Intranet et 2 services de cartes en ligne.

Santé

Exploitation et entretien de 11 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, dont l'unité médicale du Centre de services régional d'Entebbe, de 13 unités médicales de niveau I et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents et des dispositifs d'évacuation sanitaire par la route ou par avion dans toute la zone d'opérations et pour tout le personnel de la Mission

Oui La MINUSS a administré et entretenu 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, 17 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, 11 équipes médicales de l'avant, 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents et des dispositifs d'évacuation sanitaire par la route ou par avion dans toute la zone d'opérations et pour tout le personnel des Nations Unies. 88 évacuations ont été effectuées à l'intérieur de la zone de la Mission et 44 hors de la zone de la Mission.

Au lieu du déploiement de toute une unité médicale sur le terrain, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international a été affecté en renfort à l'unité médicale du Centre de services régional afin d'éviter de gaspiller des ressources et d'épuiser les ressources nécessaires pour des opérations au Soudan du Sud.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, et fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux personnalités en visite

Oui Des services de sécurité ont été assurés au quartier général de la MINUSS à Djouba (Tompson et Maison des Nations Unies) ainsi qu'aux bureaux de la Mission dans 9 capitales d'État et à toutes les bases d'appui de comté. Les services de protection rapprochée ne sont pas assurés à la MINUSS.

Formulation de directives sur la sécurité des logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et organisation de 487 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission

Oui Il y a eu 994 réunions d'information sur la sécurité, 482 évaluations des conditions de sécurité et bulletins sur la sécurité, 156 évaluations du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et 1 126 séances de formation entrant dans le cadre du programme Sûreté et sécurité en mission.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013)

| Catégorie | Montant alloué (1) | Dépenses (2) | Écart | |
|--|--------------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | Montant (3) = (1) - (2) | Pourcentage (4) = (3)/(1) |
| Militaires et personnel de police | | | | |
| Observateurs militaires | 8 287,3 | 7 428,7 | 858,6 | 10,4 |
| Contingents | 193 566,3 | 176 604,5 | 16 961,8 | 8,8 |
| Police des Nations Unies | 31 451,1 | 29 585,9 | 1 865,2 | 5,9 |
| Unités de police constituées | – | – | – | – |
| Total partiel | 233 304,7 | 213 619,1 | 19 685,6 | 8,4 |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 145 717,8 | 161 706,7 | (15 988,9) | (11,0) |
| Personnel recruté sur le plan national | 40 050,8 | 36 580,9 | 3 469,9 | 8,7 |
| Volontaires des Nations Unies | 16 123,2 | 17 306,7 | (1 183,5) | (7,3) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 9 019,8 | 7 636,8 | 1 383,0 | 15,3 |
| Total partiel | 210 911,6 | 223 231,1 | (12 319,5) | (5,8) |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | 3 127,0 | 3 513,6 | (386,6) | (12,4) |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – |
| Consultants | 792,3 | 1 186,3 | (394,0) | (49,7) |
| Voyages | 5 952,2 | 6 418,1 | (465,9) | (7,8) |
| Installations et infrastructures | 100 243,1 | 108 368,8 | (8 125,7) | (8,1) |
| Transports terrestres | 21 381,9 | 20 266,0 | 1 115,9 | 5,2 |
| Transports aériens | 148 919,8 | 147 339,4 | 1 580,4 | 1,1 |
| Transports maritimes ou fluviaux | – | 91,3 | (91,3) | – |
| Communications | 24 675,5 | 20 774,8 | 3 900,7 | 15,8 |
| Informatique | 9 611,1 | 12 273,7 | (2 662,6) | (27,7) |
| Santé | 5 930,3 | 5 233,0 | 697,3 | 11,8 |
| Matériel spécial | 3 153,7 | 2 660,7 | 493,0 | 15,6 |
| Fournitures, services et matériel divers | 69 486,8 | 71 896,5 | (2 409,7) | (3,5) |
| Projets à effet rapide | 2 000,0 | 1 574,5 | 425,5 | 21,3 |
| Total partiel | 395 273,7 | 401 596,8 | (6 323,1) | (1,6) |
| Total brut | 839 490,0 | 838 447,0 | 1 043,0 | 0,1 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 18 023,2 | 18 729,5 | (706,3) | (3,9) |
| Total net | 821 466,8 | 819 717,5 | 1 749,3 | 0,2 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – |
| Total | 839 490,0 | 838 447,0 | 1 043,0 | 0,1 |

B. Budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant alloué (1) | Dépenses (2) | Écart | |
|--|--------------------------|-----------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | Montant (3) = (1) - (2) | Pourcentage (4) = (3)/(1) |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 5 633,2 | 6 252,7 | (619,5) | (11,0) |
| Personnel recruté sur le plan national | 744,6 | – | 744,6 | 100,0 |
| Volontaires des Nations Unies | 192,8 | – | 192,8 | 100,0 |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – | – | – | – |
| Total partiel | 6 570,6 | 6 252,7 | 317,9 | 4,8 |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Consultants | 35,7 | 35,7 | – | – |
| Voyages | 31,6 | 22,9 | 8,7 | 27,5 |
| Installations et infrastructures | 1 169,9 | 3 243,3 | (2 073,4) | (177,2) |
| Transports terrestres | 20,1 | 47,8 | (27,7) | (137,8) |
| Transports aériens | – | – | – | – |
| Communications | 100,9 | 91,8 | 9,1 | 9,0 |
| Informatique | 271,2 | 1 283,1 | (1 011,9) | (373,1) |
| Santé | 11,7 | 10,9 | 0,8 | 6,8 |
| Matériel spécial | – | – | – | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 16,2 | 6,5 | 9,7 | 59,9 |
| Total partiel | 1 657,3 | 4 742,0 | (3 084,7) | (186,1) |
| Total brut | 8 227,9 | 10 994,7 | (2 766,8) | (33,6) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 628,6 | 617,6 | 11 | 1,7 |
| Total net | 7 599,3 | 10 377,1 | (2 777,8) | (36,6) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – |
| Total | 8 227,9 | 10 994,7 | (2 766,8) | (33,6) |

39. Le montant prévu pour les installations et infrastructures a été dépassé car il a fallu faire des travaux de construction au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), y compris des travaux d'extension de la surface au sol de la base et la construction de deux bâtiments à usage de bureaux et du centre de données. Celui qui était prévu au titre de l'informatique a aussi été dépassé en raison de la reconfiguration des processus de gestion.

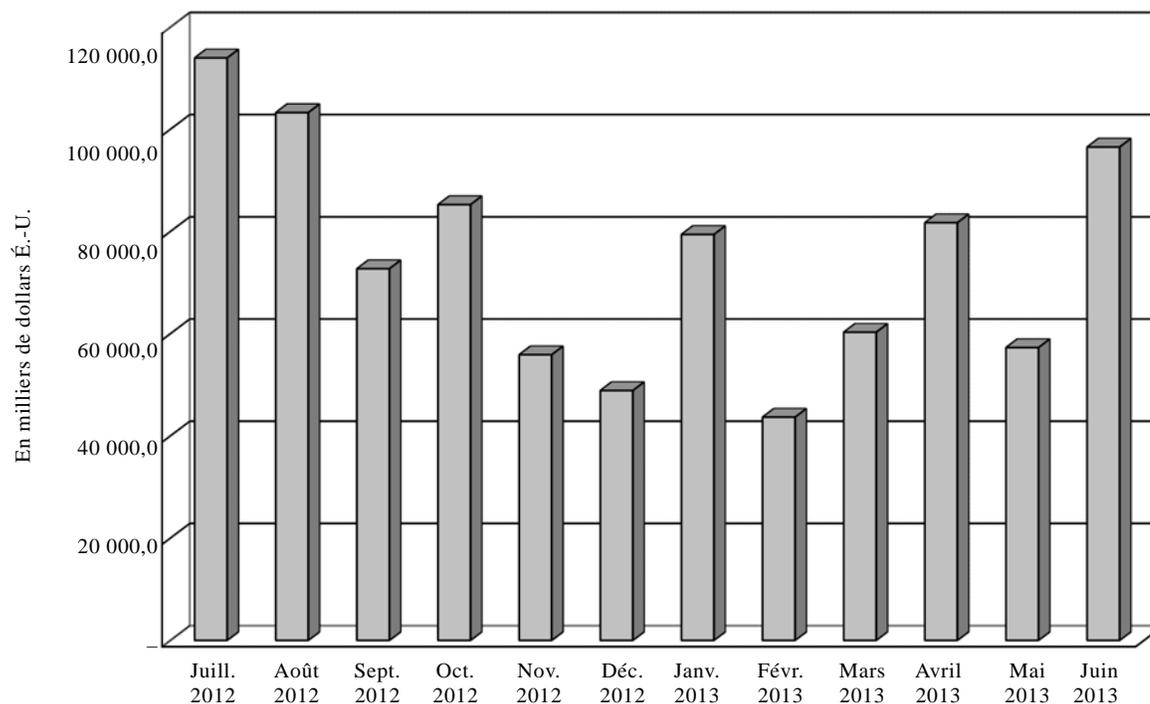
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Répartition initiale du montant approuvé</i> | <i>Montants réaffectés</i> | <i>Répartition révisée</i> |
|--------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| I. Militaires et personnel de police | 233 304,7 | (19 593,0) | 213 711,7 |
| II. Personnel civil | 210 911,6 | 12 950,9 | 223 862,5 |
| III. Dépenses opérationnelles | 395 273,7 | 6 642,1 | 401 915,8 |
| Total | 839 490,0 | – | 839 490,0 |
| Pourcentage de réaffectations | | | 2,3 |

40. Ces réaffectations étaient nécessaires en raison du dépassement des crédits prévus au titre du personnel civil, principalement imputable à un taux de déploiement du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies plus élevé que prévu parce que la MINUSS a reçu des effectifs importants de la MINUS. En outre, les crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles ont été dépassés du fait qu'il a fallu faire appel à des vacataires pour les services de sécurité et absorber l'augmentation des coûts des services informatiques et du transport de marchandises. La sous-utilisation des crédits prévus au titre des militaires et du personnel de police tient essentiellement au fait qu'une partie du matériel appartenant aux contingents n'a pas été mise en service ou l'a été tardivement et que les coûts des rations et du déploiement des troupes a été moins élevé que prévu.

D. Évolution des dépenses mensuelles



41. Les dépenses opérationnelles et les dépenses au titre des contingents ont connu des pics en juillet, août et octobre 2012 et en janvier, avril et juin 2013, mois auxquels ont été réglés les factures des fournisseurs et les remboursements afférents aux contingents et au matériel leur appartenant, qui font l'objet d'un traitement trimestriel.

E. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant</i> |
|---|-----------------|
| Intérêts créditeurs | 1 023,1 |
| Recettes diverses ou accessoires | 3 970,4 |
| Contributions volontaires en espèces | – |
| Ajustements sur exercices antérieurs | (4,0) |
| Annulation d'engagements d'exercices antérieurs | 16 964,2 |
| Total | 21 953,7 |

F. Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Dépenses</i> |
|------------------------------------|-----------------|
| Matériel majeur | |
| Observateurs militaires | – |
| Contingents | 30 612,2 |
| Unités de police constituées | – |
| Total partiel | 30 612,2 |
| Soutien logistique autonome | |
| Installations et infrastructure | 13 703,5 |
| Communications | 5 522,0 |
| Santé | 4 065,1 |
| Matériel spécial | 2 660,7 |
| Total partiel | 25 951,3 |
| Total | 56 563,5 |

| <i>Facteurs applicables à la Mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 2,6 | 9 juillet 2012 | – |
| Usage opérationnel intensif | 3,8 | 9 juillet 2012 | – |
| Actes d'hostilité ou abandon forcé | 3,3 | 9 juillet 2012 | – |
| B. Facteurs applicables aux pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | 0,0 à 3,5 | | |

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Valeur</i> |
|--|-----------------|
| Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a | 5 262,4 |
| Contributions volontaires en nature ^b | 37 131,5 |
| Total | 42 393,9 |

^a Redevances d'atterrissage et taxes d'aéroport.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 37,1 millions de dollars.

IV. Analyse des écarts¹

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------------------|--------------|--------|
| Observateurs militaires | 858,6 | 10,4 % |

42. La sous-utilisation des crédits, notamment aux rubriques de l'indemnité de subsistance (missions) et de l'indemnité d'habillement, tient essentiellement au fait que l'effectif moyen a été de 139 observateurs au lieu des 166 inscrits au budget, et qu'aucun abattement pour délais de déploiement n'était prévu. En outre, la Mission n'a reçu aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par un dépassement de crédits à la rubrique des voyages effectués pour le déploiement et la relève, le coût des billets ayant été plus élevé que prévu.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------|--------------|-------|
| Contingents | 16 961,8 | 8,8 % |

43. La sous-utilisation des crédits, surtout à la rubrique du matériel appartenant aux contingents, tient essentiellement au fait qu'une partie du matériel n'a pas été mise en service ou l'a été tardivement et que des contingents ont été rapatriés de façon imprévue. En outre, les estimations pour l'exercice 2012/13 reposaient sur les

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

projets de mémorandums d'accord établis avant le début des négociations relatives à certaines unités nouvelles et agrandies. Il a été décidé ultérieurement que deux unités pour lesquelles des estimations ont été faites seraient installées avec d'autres unités, et qu'il ne serait donc pas nécessaire d'acheter du matériel majeur spécifiquement pour elles. En outre, comme la constitution de stocks et l'entreposage à Bor et Bentiu n'ont rien coûté, les dépenses afférentes aux rations ont été moins élevées que prévu. Enfin, le coût de déploiement des troupes a été inférieur aux prévisions.

| | <i>Écart</i> | |
|---------------------------------|--------------|-------|
| Police des Nations Unies | 1 865,2 | 5,9 % |

44. La sous-utilisation des crédits, notamment à la rubrique de l'indemnité de subsistance (missions), des voyages effectués dans le cadre du déploiement et de l'indemnité d'habillement, tient essentiellement au fait que l'effectif moyen a été de 555 policiers au lieu des 633 inscrits au budget. En outre, la Mission n'a reçu aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité.

| | <i>Écart</i> | |
|--|--------------|----------|
| Personnel recruté sur le plan international | (15 988,9) | (11,0 %) |

45. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses effectuées aux rubriques des traitements, des dépenses communes de personnel et de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan international ont été plus élevées que prévu du fait que le taux moyen de vacance de poste a été de 18 % au lieu de 20 %. En outre, quatre postes d'agent du Service mobile ont été approuvés sans que les ressources financières correspondantes ne soient disponibles.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|-------|
| Personnel recruté sur le plan national | 3 469,9 | 8,7 % |

46. La sous-utilisation des crédits, notamment à la rubrique de la prime de danger, tient essentiellement au fait que les lieux d'affectation donnant droit à cette prime ont été moins nombreux que ne le prévoyait le budget. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la rubrique des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, le taux de vacance de poste ayant été de 13,3 % au lieu de 20 %. En outre, le salaire du personnel de cette catégorie a augmenté de 7,4 % à compter d'août 2012.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------------------------|--------------|---------|
| Volontaires des Nations Unies | (1 183,5) | (7,3 %) |

47. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de poste pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international a été de 26,3 % au lieu de 35 %. Il a été partiellement compensé par un taux de vacance de poste de 80,4 % au lieu de 35 % pour les Volontaires recrutés sur le plan national.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|--------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 1 383,0 | 15,3 % |

48. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le taux de vacance de poste pour le personnel recruté sur le plan international a été de 27,7 % au lieu de 20 %. En outre, le nombre de lieux d'affectation donnant droit à une prime de danger a été inférieur aux prévisions.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|----------|
| Personnel fourni par des gouvernements | (386,6) | (12,4 %) |

49. Le dépassement de crédits est principalement imputable au fait que le taux de vacance de poste a été de 3,7 % au lieu de 20 %.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------|--------------|----------|
| Consultants | (394,0) | (49,7 %) |

50. Le dépassement de crédits est principalement imputable au fait que la Mission a fait appel aux services de consultants dans des domaines de fond, notamment pour l'appui à la Police sud-soudanaise et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Il a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des interventions de consultants en matière de formation, les besoins dans ce domaine ayant été revus à la baisse.

| | <i>Écart</i> | |
|----------------|--------------|---------|
| Voyages | (465,9) | (7,8 %) |

51. Le dépassement de crédits est principalement imputable au fait que le coût des voyages organisés à des fins de formation interne a été plus élevé que prévu. En effet, pour des questions d'infrastructures et de sécurité, un nombre plus important que prévu de séances de formation ont été tenues à Djouba plutôt que dans les bureaux de secteurs. En outre, ces séances ont duré en moyenne cinq jours au lieu des trois jours prévus. Ce dépassement a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des voyages organisés à des fins autres que la formation, résultant d'un recours plus fréquent aux vidéoconférences.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|---------|
| Installations et infrastructures | (8 125,7) | (8,1 %) |

52. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que le recrutement de gardes vacataires pour assurer la sécurité à tous les sites de la Mission, y compris aux nouvelles bases d'appui de comté, a coûté 8,3 millions de dollars, alors que le budget prévu était de 1,1 million de dollars. Il est également dû au fait que les frais d'achat de matériel et de mobilier et les frais de services de construction ont été plus élevés que prévu (4,9 millions et 1,3 million de dollars, respectivement). Il est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus

au titre des services et fournitures de soutien autonome et d'entretien (9,8 millions de dollars).

| | <i>Écart</i> | |
|------------------------------|--------------|-------|
| Transports terrestres | 1 115,9 | 5,2 % |

53. La sous-utilisation des crédits, notamment à la rubrique de l'achat de véhicules et de matériel pour les ateliers (3,0 millions de dollars) tient essentiellement au fait que l'achat de véhicules légers et de bus a été jugé moins urgent que prévu. Les frais de location d'engins de manutention ont également été moins élevés que prévu (1,4 million de dollars). Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par un dépassement de crédits à la rubrique des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange (3,2 millions de dollars), la Mission ayant décidé de réparer les véhicules de sa flotte au lieu d'en acheter de nouveaux.

| | <i>Écart</i> | |
|---------------------------|--------------|-------|
| Transports aériens | 1 580,4 | 1,1 % |

54. La sous-utilisation des crédits, notamment à la rubrique de l'achat de matériel et de services (4,0 millions de dollars), tient essentiellement au fait que les achats et l'engagement de consultants en transports aériens ont été reportés en raison du retard pris dans la construction d'une aire de trafic à Djouba. En outre, les dépenses relatives à la location d'avions ont été inférieures aux prévisions (1,3 million de dollars) car moins d'heures de vol que prévu ont été effectuées. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par un dépassement de crédits à la rubrique des coûts de location et d'utilisation des hélicoptères (4,3 millions de dollars).

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|---|
| Transports maritimes ou fluviaux | (91,3) | - |

55. Le dépassement de crédits est principalement imputable au coût des carburants et lubrifiants nécessaires pour les patrouilles navales mises en place en raison de la situation sur le plan de la sécurité dans l'État du Jongleï.

| | <i>Écart</i> | |
|-----------------------|--------------|--------|
| Communications | 3 900,7 | 15,8 % |

56. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que l'engagement de prestataires de service privés et la mise en œuvre des programmes de sensibilisation (3,1 millions de dollars) ont été retardés, tout comme la mise en service d'une partie du matériel appartenant aux contingents (1,0 million de dollars). Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par un dépassement des crédits à la rubrique de l'achat de matériel (0,9 million de dollars), la Mission ayant dû remplacer le matériel reçu de la MINUS, qui était vétuste.

| | <i>Écart</i> | |
|---------------------|--------------|----------|
| Informatique | (2 662,6) | (27,7 %) |

57. Le dépassement de crédits est principalement imputable au fait que la Mission a dû payer sa part des coûts globaux de mise en œuvre d'Umoja et des Normes comptables internationales pour le secteur public (1,6 million de dollars) et remplacer le matériel vétuste (1,4 million de dollars). Il a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des services informatiques (0,4 million de dollars) qui tient au retard pris dans l'engagement des prestataires de services.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------|--------------|--------|
| Santé | 697,3 | 11,8 % |

58. La sous-utilisation des crédits à la rubrique des services d'évacuation par voie aérienne pour raison de santé tient essentiellement au fait qu'il a été moins cher et plus rapide de faire évacuer les malades en utilisant les appareils des Nations Unies qu'en faisant appel à des services privés.

| | <i>Écart</i> | |
|-------------------------|--------------|--------|
| Matériel spécial | 493,0 | 15,6 % |

59. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au retard pris dans la mise en service d'une partie du matériel appartenant aux contingents par les pays fournissant des contingents.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|---------|
| Fournitures, services et matériel divers | (2 409,7) | (3,5 %) |

60. Le dépassement de crédits tient principalement au fait que les dépenses ont été supérieures aux prévisions aux rubriques du transport de conteneurs de marchandises et de matériel de construction (8,2 millions de dollars) et des frais bancaires, suite à l'entrée en vigueur du nouveau contrat avec une banque commerciale (1,8 million de dollars). Il a été partiellement compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre de la mise en œuvre des projets relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (9,0 millions de dollars).

| | <i>Écart</i> | |
|-------------------------------|--------------|--------|
| Projets à effet rapide | 425,5 | 21,3 % |

61. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les partenaires de mise en œuvre n'ont pas pu mener à bien certains projets pour des questions de sécurité.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

62. En ce qui concerne le financement de la Mission, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2013, soit 1 043 000 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2013, soit 21 953 700 dollars au total pour les intérêts créditeurs (1 023 100 dollars), les recettes diverses ou accessoires (3 970 400 dollars) et l'annulation des engagements d'exercices antérieurs (16 964 200 dollars), compensés en partie par les ajustements sur exercices antérieurs (4 000 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/280, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 67/280)

| <i>Demandes</i> | <i>Mesures prises</i> |
|---|--|
| <p>Rappelle le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller encore à ce que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continuent à coopérer et à se coordonner de près et de présenter, dans ses prochains rapports sur l'exécution du budget, des renseignements à jour sur les activités conjointes et les progrès accomplis (par. 9)</p> | <p>La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies mettent actuellement en œuvre dans un certain nombre de domaines de fond une programmation et des activités conjointes qui sont décrites ci-après :</p> <p>Le Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité de la Mission et le PNUD ont déjà établi un plan de travail commun sur l'état de droit, ce qui signifie qu'ils disposent d'une programmation commune dans de nombreux domaines.</p> <p>En prévision des élections de 2015, la Mission et le PNUD, en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, ont rédigé ensemble un guide décrivant l'appui que les Nations Unies apporteront aux élections. Une mission d'évaluation des besoins déterminera les modalités de cet appui.</p> <p>En ce qui concerne la rédaction de la Constitution, la Mission et le PNUD collaborent pour fournir un appui politique et technique et aider le pays à gérer le compte centralisateur, respectivement.</p> <p>La Mission et le PNUD se consultent régulièrement au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, ils appliquent ensemble les programmes relatifs aux armes légères et de petit calibre.</p> <p>Les conseillers pour la protection des femmes de la Mission ont mis en place des accords, des instructions permanentes et des activités conjointes avec divers partenaires de l'équipe de pays, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le HCR, l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la</p> |

population (FNUAP). Ils travaillent également dans le Groupe de la protection, avec le FNUAP, l'UNICEF, OCHA, le HCR et ONU-Femmes, afin d'améliorer la protection des personnes ayant subi des violences sexistes.

La Mission et l'UNICEF aident conjointement les groupes de la SPLA chargés de la protection de l'enfance à veiller à ce que la SPLA prenne systématiquement en compte cette question. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec le Ministère de la femme, de l'enfance et de la protection sociale afin de surveiller la mise en œuvre de la loi sud-soudanaise pour la protection de l'enfance.

La Mission et ONU-Femmes mènent ensemble plusieurs activités dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment pour ce qui est de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, du renforcement des capacités, de la campagne en faveur de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'appui à l'élaboration d'un plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Le Groupe du VIH/sida de la Mission et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont mis en place une équipe commune responsable de la question. Cette équipe se charge des activités visant à sensibiliser les autorités et le grand public, et aide les pouvoirs publics afin qu'il soit systématiquement tenu compte de la question du VIH/sida dans les réformes du secteur de la sécurité, en collaboration avec le Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité et la Police des Nations Unies. Elle fait également partie du sous-groupe de la violence sexiste avec le Groupe de la problématique hommes-femmes de la Mission et ONU-Femmes.

Chaque semaine, la Mission organise une réunion de coordination du Conseil de direction de la Mission et des dirigeants des organismes des Nations Unies.

**B. Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

(A/67/780/Add.17)

Demandes

Mesures prises

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que la MINUSS et l'équipe de pays continuent à travailler en étroites coopération et coordination, et de faire le point dans son prochain rapport sur les activités menées conjointement par ces deux entités et sur les progrès accomplis en la matière (par. 24).

Voir la réponse donnée ci-dessus